

INTERVIEW – Olivier Mark est convaincu de l'importance de former des jeunes en entreprise. **3**

SERVICE – La société Witecom fournit un accès Internet haut débit dans les zones mal ou non desservies de Romandie. **7**

PORTRAIT – Jacques Marrel vient d'une famille de ramoneurs, un métier qui tend à se raréfier et à se diversifier. **10**

JOURNAL DES

artsetmétiers

AZB 3001 Berne

LE MENSUEL DES PME ROMANDES

EDITO

FORUM PME

Une instance au service des PME



Par Marco Taddei,
vice-directeur usam

En décembre 2009, le Forum PME de la Confédération présentait les résultats d'une enquête portant sur l'impact du nouveau droit de la révision, introduit deux ans plus tôt, qui montrait que la nouvelle législation entraîne un surcoût de charges administratives de l'ordre de 1 milliard de francs par an pour les PME. Cette étude arrive comme la grêle après les vendanges. Trop tard. Une fois constaté après coup les méfaits d'une législation, il s'avère en effet malaisé de réparer les pots cassés. L'exemple du nouveau droit de la révision illustre à la perfection la faible portée de l'action du Forum PME de la Confédération. Certes, depuis 1998 cette commission extra-parlementaire examine les réglementations dans la perspective des PME. Certes, ses prises de positions sont adressées au Parlement. Mais, hélas, sa voix est peu audible dans les hautes sphères politiques. S'il veut assumer le rôle de porte-voix des PME au sein de l'administration, le Forum PME doit lancer une croisade tous azimuts contre le fouillis de lois, ordonnances et autres règlements qui empoisonnent la vie des PME. Cela passe en premier lieu par une intervention en amont du processus législatif, lors de l'élaboration de nouvelles lois et ordonnances. Son action doit se concentrer sur les coûts de la réglementation non seulement en exerçant une fonction de contrôle, mais également une sorte de droit de veto, si le projet entraîne des charges importantes pour les PME. Le salut des PME passe également, fédéralisme oblige, par une action concertée entre le Forum PME fédéral et les Forums PME cantonaux. L'heure est venue de doter l'ensemble des cantons, tout en respectant leurs spécificités, d'une instance au service des PME, qui contribue à insuffler un réflexe anti-bureaucratique dans la machinerie étatique.

RECLAME

PERSUADEZ EN COULEUR

Les nouveaux modèles laser couleur
Brother en page 5 brother.ch/colours

ÉGALITÉ SALARIALE – L'usam critique le non-respect des accords signés par les différentes parties dans le cadre du dialogue sur l'égalité des salaires entre hommes et femmes.

Un accord bafoué à maintes reprises

Participant au dialogue sur l'égalité des salaires entre hommes et femmes, l'Union suisse des arts et métiers usam s'engage pour que des solutions judicieuses et supportables soient trouvées pour les employeurs. Fidèle au principe d'un partenariat, l'usam œuvre pour une application simple et efficace du droit existant en matière d'égalité salariale entre hommes et femmes. Au cours des dernières années, de nettes améliorations relatives à la transparence et à l'égalité salariale ont pu être observées dans des conventions collectives de travail émanant de divers secteurs. Malgré ces efforts, il persiste une différence injustifiée de 8% entre le salaire des hommes et celui des femmes. Un écart que le directeur de l'usam Hans-Ulrich Bigler qualifie d'«inacceptable». Afin d'y remédier, les organismes responsables – constitué d'organisations patronales, syndicales et de la Confédération (le Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, l'Office fédéral de la justice et le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes) – ont convenu d'un accord qui a été signé par toutes les parties début 2009. Cet accord prévoit notamment que les décisions de force obligatoire doivent être adoptées à l'unanimité et que la communication incombe



L'égalité salariale entre hommes et femmes est un objectif à atteindre, ce qui n'empêche pas de respecter les accords qui ont été convenus, estime l'usam.

exclusivement à l'organisme responsable.

Accord transgressé

L'usam a tenu ses engagements en publiant la feuille d'information des-

tinée aux PME dans le *Journal des arts et métiers* et la *Schweizerische Gewerbezeitung*. Un moyen de sensibiliser largement ses lecteurs à la thématique, puisque les deux tirages réunis atteignent 150 000 exemplaires.

On ne peut pas dire que les partenaires en aient fait autant : le refus de publier la feuille d'information de l'usam destinée aux PME sur le site Internet du dialogue sur l'égalité des salaires ainsi que le refus de diffuser le communiqué s'y rapportant enfreignent à plusieurs égards l'accord qui a été signé, estime l'usam. Bien que l'organisation faitière ait immédiatement critiqué cette violation de l'accord en automne dernier, le chef de projet Martin Urech n'a fait que le transgresser une nouvelle fois : il a dévoilé des informations à la presse dominicale alors que l'organe responsable ne l'y avait pas autorisé.

L'usam menace de se retirer

«L'usam demande que tous les participants respectent enfin les accords qui ont été signés», déclare catégoriquement Hans-Ulrich Bigler. L'usam pourrait bien se retirer du dialogue sur l'égalité des salaires si cela ne devait pas être le cas. «Même l'Office fédéral de la justice qui participe au projet et dont le représentant est le vice-directeur Luzius Mader n'a pas respecté ces accords», déplore le directeur de l'usam. Il a admis les propos du chef de projet alors que celui-ci n'était pas autorisé à s'exprimer. «Il est nécessaire d'élaborer un concept de communication qui permette de régler définitivement les questions sensibles et leur donne un caractère obligatoire», estime Hans-Ulrich Bigler. Ce dernier pense en outre que d'autres mesures contraignantes sont indispensables, des mesures destinées à être respectées par toutes les parties. Fin mars, les membres de la direction de l'usam rencontreront la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga. L'occasion de lui demander si les représentants de son département sont tenus ou non de respecter les accords qui ont été convenus. *En/Bo*

2^E PILIER – L'usam exige que le projet de réforme structurelle de la prévoyance professionnelle soit considérablement simplifié.

L'usam s'oppose à une surréglementation

Dans sa réponse à consultation, l'Union suisse des arts et métiers usam critique les propositions du Conseil fédéral sur la réforme structurelle de la prévoyance professionnelle. Aux yeux de l'usam, les propositions du gouvernement sont synonymes de nouvelles prescriptions et charges administratives. L'usam considère ces propositions comme inacceptables. Elle demande par conséquent qu'elles soient fondamentalement remaniées et considérablement simplifiées.

Critiques et exigences

«Après avoir sévèrement critiqué les coûts administratifs du deuxième pilier en amont de la votation sur le taux de conversion minimal, il est



inacceptable que la prévoyance professionnelle soit réglementée davantage par le biais de nouvelles prescriptions», estime Kurt Gfeller, vice-directeur de l'usam. La plus grande organisation économique du pays s'attend à ce que les réglementations proposées engendrent une augmenta-

tion des coûts liés à la surveillance du 2^e pilier. Si la réponse à consultation de l'usam met en évidence de nombreux aspects critiques, elle exige en outre que les mesures suivantes soient observées :

■ baisser les taxes de surveillance par un allègement des prescriptions

L'usam refuse que la réforme de la prévoyance professionnelle provoque une hausse des coûts administratifs.

réglementaires et une gestion efficace du personnel ;

■ renoncer à un système de contrôle Internet qui provoquerait des coûts supplémentaires excessifs chez les petites et moyennes institutions de prévoyance ;

■ s'abstenir de placer les gestionnaires de fortune externes sous la surveillance de la FINMA. Une telle subordination serait non seulement contraire à la loi et à la volonté du Conseil fédéral et du Parlement, mais elle précariserait aussi l'emploi et générerait des coûts supplémentaires inutiles dans le domaine du placement.

LIEN

www.sgv-usam.ch

AUTO-SUISSE – L’association des importateurs d’automobiles lance une campagne qui vise à informer les usagers sur le coût et le financement des transports.

Stop à la hausse des coûts

« Nous revendiquons une politique des transports plus équitable : plus équitable au niveau de la répartition des charges, mais aussi plus adaptée à la réalité », a déclaré le président d’auto-suisse Max Nötzli, lors de la conférence de presse destinée à lancer la campagne contre la hausse des coûts liés à la conduite automobile. A l’heure actuelle, près d’un quart des taxes frappant les automobilistes est utilisé pour les transports publics. Et ce n’est pas tout. D’après l’Association des importateurs suisses d’automobiles, les projets en gestation auprès de l’administration et les revendications des adversaires de l’automobile devraient renchérir considérablement le coût de la conduite automobile.

Une politique pragmatique

Dans son exposé, Max Nötzli a remercié la conseillère fédérale Doris Leuthard, nouvelle cheffe du DE-TEC, d’offrir de nouvelles perspectives dans le domaine de la mobilité. « Son prédécesseur Moritz Leuenberger n’a en effet jamais caché sa préférence pour le rail et les transports publics. Madame Leuthard reconnaît en revanche le principe du pollueur-payeur, un système où chacun paie les frais qu’il occasionne, qu’il utilise le rail ou la route. » Max Nötzli a salué « la vision pragmatique » de la conseillère fédérale dans sa politique des transports. Le président est toutefois conscient qu’une nouvelle personne à la tête d’un département ne suffira pas à changer toute la politique, d’où le

soutien nécessaire et important du Parlement. Selon lui, le Parlement s’est « trop souvent » prononcé en faveur des transports publics, aux dépens du trafic privé. « Cela est d’autant plus gênant qu’il existe en Suisse plus de 4 millions de voitures de tourisme et que c’est l’automobile qui fournit de loin la prestation de transport la plus importante », a assuré Max Nötzli.

Ras-le-bol des automobilistes

« Les automobilistes doivent-ils réellement continuer à être les souffre-douleurs et accepter sans broncher l’augmentation constante des charges et des réglementations ? Doivent-ils tolérer encore et toujours une taxe complémentaire

par-ci et un nouvel impôt par-là ? » a questionné le président. Dans le collimateur de l’association figurent notamment les initiatives de l’ATE et anti-4x4, la taxe sur le CO₂, le système de bonus-malus dans l’imposition des véhicules, l’augmentation des prix de la vignette autoroutière ou encore l’introduction de péages routiers. « En 2010, pour 15 000 kilomètres parcourus en moyenne par an, les taxes prélevées par l’Etat sur la voiture la plus vendue étaient de 1972 francs », a indiqué Andreas Burgener, directeur d’auto-suisse. Si toutes les mesures actuellement prévues devaient aboutir, les coûts des impôts et redevances pourraient alors atteindre 4357 francs au cours des quatre prochaines années.

Informez et recommandez

Afin de mettre un frein à cette évolution, auto-suisse veut profiter de l’année électorale pour que la composition du Parlement soit en général plus favorable à l’automobile. A ce titre, auto-suisse lance une campagne d’information de grande envergure à l’intention des électeurs. Elle vise deux objectifs : informer les automobilistes sur la totalité des charges actuelles et des charges futures potentielles d’une part ; publier des recommandations de vote concrètes à l’intention des citoyens d’autre part.

Réd

LIEN

www.roulerintelligent.ch

AGENDA

Le 15 mars 2011, la *Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften* organise, à Berne, un atelier intitulé « Les PME et la concurrence : enjeux et perspectives ». L’usam participe à ce 7^e atelier de la concurrence. Le directeur Hans-Ulrich Bigler s’exprimera sur le thème « Les PME affrontent la concurrence : réviser la loi sur les cartels, non merci ! » et le chef économiste Rudolf Horber prendra part à la table ronde qui suivra. Cet atelier permettra notamment d’examiner les éventuelles discriminations que fait subir aux PME la loi sur les cartels ou les possibilités de coopération qui s’offrent aux PME pour s’imposer face à la puissance des grandes entreprises. La manifestation est gratuite et ouverte à tous. Inscription jusqu’au 10 mars par courriel info.iwr@zhaw.ch, par téléphone 058 935 76 55 ou sur le site www.iwr.zhaw.ch. Lieu : Berne (Schmiedstube). Date et heure : le 15 mars de 17h15 à 19h30.



Une augmentation des coûts liée à la conduite automobile concernerait aussi les PME, elles qui possèdent de nombreux véhicules de livraison.

EN BREF

FORMATION PROFESSIONNELLE

Soutien aux entreprises formatrices

La Société industrielle et commerciale de Lausanne et environs (SIC) et la Ville de Lausanne soutiennent la formation professionnelle. Pour la quatrième fois, ils lancent le Prix en faveur de la formation professionnelle. Il récompense les entreprises qui s’engagent pour la formation professionnelle ou qui forment pour la première fois un apprenti. Les deux lauréats obtiendront un soutien financier de 300 fr. par mois durant toute la durée de l’apprentissage. Les apprentis recevront quant à eux une récompense de 500 fr. à la réussite de leurs examens. Les entreprises intéressées peuvent déposer leur candidature d’ici le 30 avril prochain à : SIC Lausanne et environs, rue du Petit-Chêne 38, 1001 Lausanne.

Plus d’infos :

www.sic-lausanne.ch
www.lausanne.ch/sic

SALON BOIS

Belle affluence à Bulle



L’édition 2011 du Salon Bois a fermé ses portes sur un bilan réjouissant. Du 11 au 13 février, plus de 8000 visiteurs ont pu découvrir l’univers du bois à l’Espace Gruyère de Bulle. Les stands de 80 exposants, mais aussi les conférences et animations ont satisfait la curiosité des visiteurs. Les plus jeunes ont particulièrement apprécié les activités créatrices qui leur ont été réservées. Les Championnats suisses des charpentiers, invités d’honneur de la partie, se sont déroulés dans le cadre de ces journées et dans une excellente ambiance. Le titre de Champion suisse est revenu à Stefan Oppliger d’Uetendorf (BE). Alexis Morier de Château-d’Ex (VD) et David Rosselet de La Brévine (NE) ont occupé la 2^e et la 3^e marche du podium. Ils étaient douze candidats au total. Les organisateurs ont d’ores et déjà pris rendez-vous pour la 10^e édition du Salon Bois, en 2013.

DÉCÈS

Hommage à Alfred Oggier

Alfred Oggier est décédé à l’âge de 79 ans à Fribourg. D’origine Valaisanne, Alfred Oggier fut secrétaire patronal à l’Union suisse des arts et métiers usam de 1964 à 1989 et, dès 1966, directeur adjoint. Fervent défenseur des PME, les questions juridiques et économiques se sont toujours situées au centre de ses préoccupations. Alfred Oggier s’est particulièrement démarqué dans sa faculté de créer des ponts entre les régions linguistiques du pays. Son engagement a contribué à faire de l’usam une entité unie, ce qui n’était pas une évidence à l’époque. Alfred Oggier fut également président de Swiss Label – la Société pour la promotion des produits et des services suisses – durant de nombreuses années ; une fonction qui lui a valu une grande notoriété.

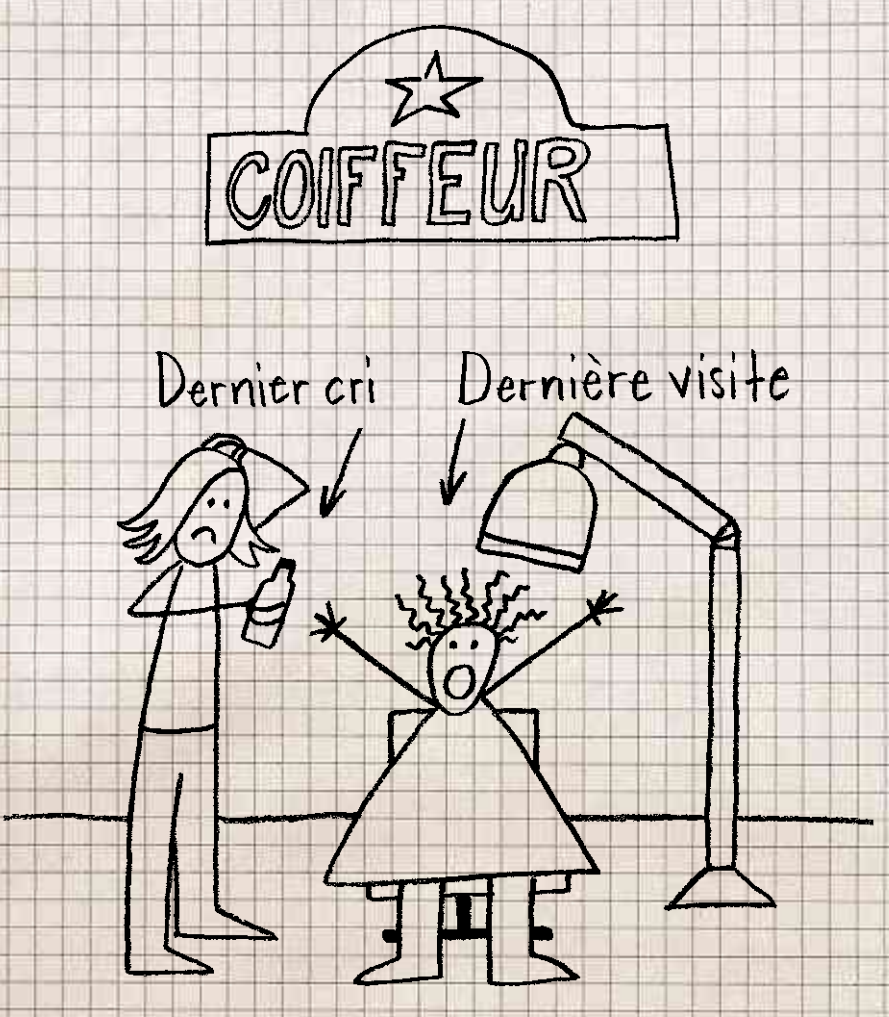


RECTIFICATIF

La rédaction vous signale deux erreurs qui se sont glissées dans l’édition du mois de février. En page 4, Bernhard Kuster est le nouveau directeur de GastroSuisse, association faitière du secteur de l’hôtellerie et de la restauration, et non son nouveau président. La présidence est toujours assumée par Klaus Künzli. En page 5, la table-ronde sur la force du franc suisse s’est déroulée à Zurich le 27 janvier et non le 15. Nous vous prions de nous excuser pour ces inexactitudes.

RÉCLAME

Croquis du sinistre



Nous vous aidons à vous sortir d'affaire rapidement et simplement.
www.mobi.ch

La Mobilière
Quoi qu'il arrive

OLIVIER MARK – Président de JardinSuisse et membre de la Chambre de l'usam, Olivier Mark croit aussi bien en l'homme qu'en la nature. Responsable du projet Jobapp, il considère la formation professionnelle comme une responsabilité corporative essentielle.

« Former est un retour aux sources »

Arts et métiers: Vous êtes président de JardinSuisse depuis 2009. Quelle est la situation de la «branche verte» en Suisse?

■ **Olivier Mark:** La situation est très variable selon les activités. Les paysagistes, qui créent et entretiennent les jardins, connaissent un véritable boom quantitatif de leurs affaires. Le nombre d'entreprises augmente fortement dans ce secteur. Les jardins ont le vent en poupe. Les pépiniéristes – mais surtout les producteurs de plantes et de fleurs – vivent des heures plus difficiles. La fraîcheur et la qualité des produits indigènes ne sont pas toujours payées à leur juste valeur. La concurrence est mondiale et la production n'est pas subventionnée. Quant aux «garden centres» indépendants, ils luttent avec succès pour se différencier des distributeurs de masse.

En 2007, vous avez été contraint de cesser l'activité de votre entreprise Mark & Schlageter SA, pourtant leader helvétique de la production de fleurs coupées. Que s'est-il passé et comment l'avez-vous vécu?

■ Notre entreprise a subi les conséquences d'une erreur stratégique commise il y a deux générations. Des entreprises avaient alors pris le risque de produire en trop grande quantité. L'absence de débouché ne nous a pas laissé d'autre choix que de cesser notre activité. Croyez-moi, c'est la pire des choses qui puisse arriver à un entrepreneur. Cette période n'a pas été facile. Mais ces événements m'ont aussi donné de l'énergie pour entreprendre de nouvelles activités, à commencer par l'envie de m'engager pour défendre la corporation et garantir des conditions-cadre favorables. J'ai également repris une formation en économie d'entreprise et management d'entreprise dans les arts et métiers.

«LE MARCHÉ HELVÉTIQUE DE L'HORTICULTURE A CONNU DE PROFONDS ET RAPIDES CHANGEMENTS, FATALS POUR DES CENTAINES D'ENTREPRISES.»

Pensez-vous que votre cas reflète les difficultés de la branche?

■ Oui et cela est bien regrettable. Les fleurs coupées suisses ont quasiment disparu des rayons des grands distri-



buteurs qui détiennent trois quarts du marché au profit de produits d'outre-mer notamment. Ces fleurs sont moins fraîches et présentent un bilan écologique catastrophique. Jeter un produit qui a parcouru 12 000 kilomètres quelques jours après son acquisition, est-ce bien raisonnable? Le triste sort qu'ont connu les centaines d'horticulteurs helvétiques qui ont disparu ces dernières années n'aura finalement pas apporté d'avantage à la société, ni même au consommateur.

Quels thèmes (pré)occupent actuellement votre association?

■ Trois quarts des Suisses vivent aujourd'hui en ville. Nous devons tenir compte de cette évolution fondamentale dans notre politique corporative. Le jardinier devient peu à peu un acteur social important. Car sans jardiniers, plus de parcs arborisés ni de massifs fleuris en ville. Le travail dans ces zones urbaines présente de nombreux défis qu'il s'agit de répercuter notamment en termes de formation professionnelle, à tous les niveaux. Ceci dit, les affaires ne sont pas toujours faciles pour les entreprises du paysagisme, qui constituent trois quarts de nos membres. Les opportunités de travailler sont réelles, mais la rentabilité est limitée – notamment à cause de la saisonnalité très contraignante dictée par les végétaux. On ne peut pas comparer les paramètres de nos entreprises avec ceux du secteur de la construction, par exemple. Quant à la production, il s'agit de mettre en valeur les formidables qualités des produits issus des cultures helvétiques, grâce à des labels comme «suisse garantie», dans le cadre d'un marché devenu global.

Vous siégez à la Chambre suisse des arts et métiers depuis mai 2010, date du Congrès suisse des arts et métiers. Quelles sont vos ambitions au sein de cette nouvelle fonction?

■ Les PME sont parfois négligées par le monde politique et l'administration. Par ce mandat, je m'engage à relayer la voix de ceux qui travaillent comme des fous pour faire prospérer leur affaire. Ces patrons créent de la valeur au profit de toute la société. En tant qu'économiste d'entreprise, je constate l'énergie que ces entrepreneurs déploient pour développer

leurs activités, dans un environnement de plus en plus mouvant. Or, ils n'ont pas toujours la reconnaissance qu'ils méritent. Le législateur les abandonne trop souvent et l'administration ne tient pas assez compte de leurs besoins spécifiques.

«LES ENTREPRENEURS N'ONT PAS TOUJOURS LA RECONNAISSANCE QU'ILS MÉRITENT.»

Je souhaite militer dans cet esprit, surtout en Suisse romande, où les activités corporatives sont curieusement moins développées qu'en Suisse alémanique.

Vous êtes sensible à la question de la relève et de la formation professionnelle. Vous êtes d'ailleurs le responsable du Groupe de promotion de l'apprentissage pour le canton de Vaud, à l'origine du projet «Jobapp». En quoi consiste-t-il?

■ Ce projet me tient à cœur, car il couvre tous les secteurs de l'économie vaudoise et traite d'un thème central: assurer la formation de la relève en créant des places d'apprentissage. Le projet est piloté par les organisations privées de l'économie vaudoise (la Fédération patronale vaudoise, la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie, la Fédération vaudoise des entrepreneurs), en partenariat avec l'Etat. Tout le monde tire à la même corde.

Quelle est la situation de filière de l'apprentissage en Suisse romande? Faut-il s'en inquiéter?

■ Les entrepreneurs romands sont moins attentifs à une évidence que les Alémaniques: la formation professionnelle est une responsabilité corporative essentielle. Se soustraire à cette obligation poserait des problèmes sociaux, mais surtout un problème de relève crucial dans les entreprises, alors que le marché du travail est d'ores et déjà tendu. Non seulement les jeunes sont mieux formés grâce au système dual, mais la formalisation du transfert des connaissances profite à l'ensemble de l'entreprise formatrice au quotidien. Car pour former, il faut être soi-même dans le coup! En clair, s'appuyer sur les concurrents pour former des ap-

«Ce sont les bons formateurs qui forment les bons apprentis», estime Olivier Mark, président de JardinSuisse et responsable du Groupe de promotion de l'apprentissage pour le canton de Vaud.

prentis n'est pas un bon plan corporatif à long terme, même si cette activité n'est pas facile tous les jours.

Quels sont les objectifs visés et comment comptez-vous les atteindre?

■ Le but est de créer 1000 places d'apprentissage en deux ans, en focalisant sur la qualité et la pérennité des places ouvertes. Nous prospectons chaque secteur économique, de concert avec les associations professionnelles et les différents acteurs de la formation. Plus de vingt prospecteurs qui connaissent bien leur métier et les ordonnances de formation conseillent et motivent les entreprises de leur branche: c'est notre meilleur gage de qualité.

Ce projet est pour l'instant limité dans le temps. Pourquoi? Pensez-vous qu'il sera prolongé ou reconduit?

■ La décision de le limiter à deux ans a été prise par les partenaires du projet, à savoir le canton et l'OFFT. Il est encore trop tôt pour savoir ce qu'il adviendra étant donné qu'il vient de démarrer. Commençons par voir la validité de ses mesures avant d'envisager une éventuelle reconduction du projet.

Quel est le message que vous désirez faire passer aux entreprises?

■ Cette démarche met en lumière les besoins dans chaque branche. A ce jour, quelques mois après le lancement du projet, nous constatons que la situation est aussi variée que l'économie! Certains secteurs croulent sous les demandes, mais n'ont plus assez de ressources pour former davantage dans de bonnes conditions. D'autres recherchent désespérément les jeunes qui correspondent au profil requis. Ce sont les situations extrêmes que nous rencontrons. Dans tous les cas, notre message est identique: qui pourra mieux former la relève que les entreprises les plus performantes? Ce sont les bons formateurs qui forment les bons apprentis, et nous tentons de dénicher ceux qui manqueraient à l'appel.

Quelles sont les démarches à entreprendre pour une entreprise qui désire former des apprentis?

■ Ces démarches peuvent paraître un peu compliquées pour celui qui n'a jamais formé, c'est pourquoi nous nous engageons à aider ces entrepreneurs. Ils peuvent contacter

Jobapp, qui fera alors office de «guichet unique» pour la phase d'initiation. Jobapp apporte aussi des informations et des renseignements aux entreprises qui souhaitent étendre leurs activités formatrices, par exemple dans d'autres métiers.

Le projet s'adresse-t-il également aux jeunes? Il y a visiblement des efforts d'information à réaliser de ce côté-ci également...

■ Oui, des efforts sont nécessaires pour promouvoir la formation duale, surtout en Romandie. De nombreux jeunes aiment l'apprentissage, qui leur permet d'alterner pratique et théorie. Le paradoxe, c'est que la société ne les encourage pas dans ce sens. La tâche n'est pas facile: ce sont souvent ceux qui entourent et conseillent les jeunes en fin de scolarisation qui les détournent de leurs intérêts initiaux, en fonction de leurs propres craintes et aspirations. Or les filières professionnelles ne sont plus ce qu'elles étaient il y a deux générations: elles offrent des possibilités incroyables de progression et une sécurité de l'emploi souvent remarquable.

Et concernant le problème de l'interruption d'apprentissage?

■ Jobapp informe les entreprises au sujet des différentes possibilités de support en cas de difficultés durant l'apprentissage. Il existe aujourd'hui des conseillers aux apprentis par exemple, qui peuvent aider ponctuellement un jeune qui a des soucis personnels. Ce soutien peut être décisif. En outre, nous contribuons à créer des réseaux d'appuis scolaires dans le canton. Ce sont des mesures concrètes qui contribuent à régler les problèmes à leur racine.

Votre démarche pourrait-elle inciter d'autres cantons à vous imiter? Ou est-ce déjà le cas?

■ Des démarches sont soutenues par l'OFFT dans d'autres cantons également. Il sera intéressant de comparer les résultats en fonction des différents

«LE BUT DU PROJET JOBAPP EST DE CRÉER 1000 PLACES D'APPRENTISSAGE EN DEUX ANS.»

modèles mis en place. Le projet vaudois implique tous les partenaires. La mise en route est plus difficile, mais je suis très optimiste quant à notre ambitieux objectif: créer un trend positif pour l'apprentissage à long terme, sans utopie, mais avec détermination.

Avez-vous vous-même déjà formé des apprentis et qu'en avez-vous retiré?

■ Oui, j'ai formé des apprentis horticulteurs. Cela m'a toujours ramené aux sources de mon métier. Et c'est là le véritable challenge pour un patron: il faut gérer le quotidien, mais aussi imaginer l'avenir, innover en conséquence, et parallèlement garantir la transmission des règles de l'art... Tout cela n'est pas facile à conjuguer, et j'en suis très conscient, car le j'ai vécu.

Propos recueillis par Laetitia Bongard

BIO EXPRESS

Homme aux multiples casquettes, Olivier Mark est notamment président de JardinSuisse depuis 2008, l'association faîtière des entreprises de la branche verte.

Il siège également à la Chambre suisse des arts et métiers depuis mai 2010. En tant qu'économiste d'entreprise indépendant, Olivier Mark assume plusieurs mandats de gestion pour des PME romandes. Il est aussi responsable du Groupe de promotion de l'apprentissage dans le canton de Vaud, un projet lancé fin 2010. Horticulteur de formation, Olivier Mark a dirigé l'entreprise d'horticulture Mark & Schlageter SA de 1986 à 2007. Âgé de 46 ans, Olivier Mark est conseiller communal à Montreux. Il a fondé le PLR Montreux dont il a assumé la présidence en 2009-2010.

IMPRESSUM

Administration: Union suisse des arts et métiers usam
Schwarztorstrasse 26, case postale 8166, 3001 Berne
tél. 031 380 14 14, info@sgv-usam.ch – www.sgv-usam.ch
Hans-Ulrich Bigler, directeur – Chef de publication: Urs Wylér

Communication/Rédaction: Ruedi Christen, chef communication – Patrick M. Lucca, chef rédaction – Laetitia Bongard, rédactrice – tél. 031 380 14 26 – l.bongard@sgv-usam.ch
Annonces: Publicitas Publimag AG, Seilerstrasse 8, case postale, 3001 Berne
tél. 031 387 22 11, service.be@publimag.ch

Direction: Alfred Blaser
Tirage: 43 866 exemplaires (certification REMP 2010)
Le prix de l'abonnement est inclus dans la cotisation annuelle.
Impression: St. Galler Tagblatt AG, Saint-Gall.

INDÉPENDANCE FICTIVE – Une circulaire visant à distinguer la vraie de la fausse indépendance est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011. Des experts planchent actuellement sur les sanctions à appliquer en cas d’indépendance fictive avérée.

Des garde-fous sont indispensables

Depuis leur introduction en juin 2004, les mesures d’accompagnement à la libre circulation des personnes ont largement fait leurs preuves, assurant une protection efficace contre le dumping salarial et social. Une ombre au tableau toutefois : au cœur de ce dispositif, la loi fédérale sur les travailleurs détachés s’est révélée inadéquate pour endiguer l’émergence de faux indépendants issus de l’Union européenne (UE), car dénuée de sanctions à leur encontre. Conséquence : le nombre de travailleurs qui déclarent exercer une activité indépendante alors qu’ils sont salariés n’a cessé de croître ces dernières années, surtout dans les cantons frontaliers. A en croire le SECO, en 2010 près de 20% des contrôles ont débouché sur la présomption d’une indépendance fictive, cette proportion n’était que de 11% quatre ans plus tôt. Cette évolution, qui touche tout particulièrement les cantons limitrophes, concerne au premier chef les métiers du bâtiment.



La libre-circulation des personnes a pour revers une recrudescence des cas d’indépendance fictive. Les entreprises du second-oeuvre sont particulièrement touchées.

Aléas de la concurrence

Tout comme le travail au noir, la fausse indépendance est une forme de concurrence déloyale qui pénalise

non seulement les entreprises respectueuses de la loi et soumises aux paiements des cotisations sociales, mais précarise également l’emploi des sa-

lariés. Non soumis aux conventions collectives de travail, ces pseudo-indépendants ont toute latitude de travailler à bas prix le soir et le week-end. Il s’agit là d’un jeu à somme négative susceptible, à terme, de déréglementer le marché et de mettre en danger la paix sociale.

La fausse indépendance apparaît comme le corollaire de la concurrence sans merci que se livrent – l’ouverture des frontières aidant – les entreprises de la construction. Pour honorer leurs contrats et respecter les délais impartis, certaines d’entre elles se voient obligées de recourir à la sous-traitance. Soumis aux mêmes contraintes, les sous-traitants font appel à leur tour à d’autres sous-traitants. Une sous-traitance en cascade se met ainsi en place où, bon gré mal gré, l’entreprise générale finit par perdre le contrôle des travailleurs qui se trouvent sur ses chantiers : vrais ou faux indépendants.

La Confédération sollicitée

La progression de ce fléau risque d’apporter de l’eau au moulin des adversaires de la libre circulation des personnes. Des garde-fous sont donc nécessaires. Ce d’autant plus que dès le 1^{er} mai 2011 les ressortissants des pays d’Europe de l’Est ayant rejoint l’UE en 2004 bénéficieront de la totale liberté de circulation. Le spectre d’une invasion de plombiers polonais « indépendants » resurgit. Pour conjurer ce scénario catastrophe, la Confédé-

ration veille au grain : une circulaire contenant des critères permettant de mieux distinguer la vraie de la fausse indépendance est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011.

De plus, sous la houlette du SECO, un groupe de travail réunissant des représentants du patronat et des syndicats vient d’être mis sur pied afin d’examiner de près l’arsenal répressif dont disposent nos autorités en cas d’indépendance fictive avérée. Sans passer par un renforcement de la base légale existante, le fraudeur pris en flagrant délit doit pouvoir être renvoyé d’un chantier. La quadrature du cercle ? Aux experts de nous le dire. Un rapport est attendu dans le courant du mois de juin.

La prudence s’impose

Si elle doit être saluée, l’intervention de la Confédération risque de s’avérer insuffisante sans le soutien des milieux concernés. Les chefs d’entreprises doivent faire preuve de vigilance lorsqu’ils sous-traitent un mandat. Les associations professionnelles ne doivent pas hésiter à brandir la menace de l’exclusion à l’égard de leurs moutons noirs (eh oui, des entreprises bien de chez nous occupent souvent le sommet de la chaîne de sous-traitance). Enfin, on pourrait imaginer que les conventions collectives de certaines branches du second oeuvre intègrent des dispositions relatives à la fausse indépendance.

Marco Taddei, vice-directeur usam

RÉCLAME

www.peugeot-professional.ch

Peugeot Easy Change



SUR LES VÉHICULES UTILITAIRES PEUGEOT: JUSQU'À 26% DE RABAIS + CHF 3 000.- DE PRIME DE REPRISE* OFFERTS

LES VÉHICULES UTILITAIRES PEUGEOT, CONÇUS PAR DES PROFESSIONNELS POUR DES PROFESSIONNELS.

- **Bipper**: avec 21% de rabais et **CHF 1 000.- de prime Easy Change.**
- **Partner**: avec 23% de rabais et **CHF 1 000.- de prime Easy Change.**
- **Expert**: avec 25% de rabais et **CHF 2 000.- de prime Easy Change.**
- **Boxer**: avec 26% de rabais et **CHF 3 000.- de prime Easy Change.**



PEUGEOT
PROFESSIONAL

*Prix TVA de 8% incluse. Valable pour toute commande effectuée entre le 1.1 au 31.3.2011. Offre cumulable et valable exclusivement auprès de tous les partenaires Peugeot participants. Sous réserve de modification des prix. Les véhicules utilitaires proposés sont destinés à l'utilisation commerciale ou professionnelle – les offres sont donc exclusivement réservées à la clientèle flotte.

LIBRE CIRCULATION – Le Tribunal fédéral autorise le principe de caution dans les CCT pour les entreprises détachant leurs travailleurs.

Une caution contre le dumping salarial

La lutte contre le dumping salarial se concrétise. Le Tribunal fédéral a récemment approuvé le système de caution obligatoire pour les entreprises étrangères détachant leurs travailleurs. Introduit pour la première fois par Bâle-Campagne, le système de caution obligatoire est un moyen efficace de lutter contre le non-respect des conventions collectives de travail (CCT). Il est désormais applicable partout en Suisse. A l’aube de l’extension du principe de libre-circulation des personnes à certains pays de l’Est en mai 2011, il peut être particulièrement utile de connaître ce droit et d’y recourir.

Gage de respect

Le principe est le suivant : la loi sur les travailleurs détachés prévoit qu’une caution doit être obligatoirement déposée par l’entreprise étrangère qui désire remplir un mandat dans le canton. Si elle ne s’y soumet pas, une amende sera directement prélevée. Cette caution est un gage de respect du droit suisse en vigueur. Dans le cas bâlois, cette caution s’applique aux entreprises du second-oeuvre et s’élève à 20 000 francs. Cette caution sera restituée ou déduite en cas d’infraction. Face à la présence massive d’une main d’œuvre étrangère bon marché, d’accord de travailler 60 heures par semaines pour 4 euros de l’heure et de passer leurs nuits dans des fourgon-

nettes, le canton de Bâle-Campagne avait décidé en 2009 d’introduire le système de caution obligatoire. Les quelque 7000 contrôles effectués dans le canton ont en effet démontré que près d’une entreprise sur deux ne respectait pas les conventions minimales en vigueur. Le système de caution n’a pu faire ses preuves que durant quelques mois seulement, avant d’être confronté à l’opposition.

Conformité approuvée

Invoquant l’atteinte à la liberté de concurrence, diverses entreprises, associations et politiciens du Sud de l’Allemagne ainsi que deux petites entreprises bâloises de menuiserie ont saisi le Tribunal cantonal, qui leur a donné raison en abolissant le système de caution obligatoire fin 2009. Les milieux économiques et les syndicats de Bâle-campagne n’ont pas tardé à réagir et à faire recours. Leur détermination a porté ses fruits : le 7 décembre 2010, le Tribunal administratif fédéral a admis la conformité juridique de la caution obligatoire. Il estime que cet instrument constitue une mesure efficace pour lutter contre le dumping social et salarial, conformément à l’objectif que la Suisse s’est fixé. Il s’agit d’une victoire importante et significative pour la branche du second-oeuvre, qui dépasse les frontières cantonales.

Bo

IMPOSITION DU LOGEMENT – Le Conseil des Etats se prononcera sur la question de la sécurité du logement à la retraite, sur la base de l’initiative déposée par l’Association suisse des propriétaires fonciers.

Bataille autour de la valeur locative

Serpent de mer de la politique fédérale, l’imposition du logement revient sous les feux des projecteurs. Le dépôt, en janvier 2009, par l’Association suisse des propriétaires fonciers (HEV Suisse) de l’initiative populaire «Sécurité du logement à la retraite», relance le débat sur la valeur locative: la suppression de cet impôt est-elle la panacée qui encourage l’accession à la propriété immobilière? Tour d’horizon des propositions actuellement discutées au plan fédéral.

Critiques

Egalité de traitement avec les locataires oblige, en Suisse les propriétaires doivent ajouter une estimation du loyer implicite de leur logement (la valeur locative) au revenu imposable. En contrepartie, ils ont le droit de déduire les frais d’acquisition de

ce revenu, soit essentiellement les intérêts du crédit hypothécaire et les frais d’entretien. Or depuis des années la valeur locative fait l’objet d’incessantes critiques, car cet impôt complique la procédure de taxation, multiplie les travaux administratifs et alourdit considérablement la charge fiscale des petits propriétaires, déjà soumis à une multitude d’impôts fonciers. En somme, il ne permet pas de remplir convenablement l’objectif constitutionnel de promotion de l’accession à la propriété.

Coup de pouce pour les retraités

Parce qu’ils voient baisser leurs revenus avec la fin de leur activité professionnelle, et parce qu’ils ont remboursé leurs dettes hypothécaires (ou sont en passe de le faire), les retraités sont doublement pénalisés



L’initiative populaire «Sécurité du logement à la retraite» demande que les propriétaires fonciers retraités sans dette ne soient pas imposés sur la valeur locative de leur logement.

par le système en vigueur. Pour venir à leur secours, l’initiative populaire du HEV Suisse octroie aux rentiers AVS la possibilité d’opter pour la suppression de l’impôt sur la valeur locative. En contrepartie, ces personnes ne pourraient plus déduire du revenu imposable les intérêts passifs liés à ce logement et devraient limiter à 4000 francs au maximum la déduction pour les frais d’entretien annuels. L’initiative garantit par ailleurs l’entière déductibilité des frais liés aux mesures d’économie d’énergie et de protection de l’environnement.

Le contre-projet du Conseil fédéral

Refusant de limiter l’exonération facultative de l’imposition de la valeur locative aux seuls retraités, le Conseil fédéral rejette l’initiative de HEV Suisse et lui a opposé en juin 2010 un contre-projet indirect. Celui-ci fait table rase du régime en vigueur: tant la valeur locative (pour tous les propriétaires) que les déductions pour les frais d’entretien et les intérêts passifs sont supprimés. Les mesures particulièrement efficaces d’économie de l’énergie et de protection de l’environnement restent déductibles. Afin d’encourager l’accession à la propriété d’un premier logement, une déduction, plafonnée et temporaire, des intérêts passifs liés au logement est également prévue.

Soutien au changement de système

Récemment saisie du dossier, la Commission de l’économie et des redevances du Conseil des Etats soutient la volonté du Conseil fédéral de changer radicalement de système – plus d’imposition de la valeur locative, plus de déductions des frais d’entretiens et des intérêts passifs –, tout en refusant l’initiative «Sécurité du logement à la retraite». Pour mener à bien cette petite révolution, les sénateurs entendent remanier le contre-projet du Conseil fédéral, notamment en biffant les déductions fiscales pour les mesures d’économie d’énergie et en fixant, à 12 000 francs pour les époux et à 6000 francs pour les autres contribuables, le montant des déductions accordées aux nouveaux propriétaires.

Fâcheuses conséquences

Les propositions de réforme émanant de la Berne officielle sont louables, mais font fausse route. Elles entretiennent l’illusion que le changement complet de système s’apparente à un jeu à somme nulle. En réalité, la suppression de la déductibilité des frais d’entretien est une mesure perdant-perdant; lourdement pénalisante non seulement pour les propriétaires qui souhaitent maintenir leur bien immobilier en

bon état, mais surtout pour l’économie et les emplois de la construction, qui représente près de 10% de notre PIB. Pour mémoire: une enquête menée en 2009 par la Société suisse des entrepreneurs montre que pour près du tiers des entreprises les travaux de transformation et de rénovation des bâtiments représentent plus de 20% de leur chiffre d’affaires.

Deux options

Si le changement complet de système ne vaut pas la chandelle, alors que faire? Deux options se présentent au plénum du Conseil des Etats qui doit se prononcer sur l’avenir de l’imposition du logement le 14 mars prochain. Première option: le changement partiel de système, à savoir la suppression de la valeur locative s’accompagnant du maintien de la déductibilité des frais d’entretien. Deuxième option: l’amélioration du système en vigueur, par l’établissement de valeurs locatives fixées à 60% de la valeur du marché (pourcentage considéré comme admissible par le Tribunal fédéral), et par le soutien à l’initiative populaire «Sécurité du logement à la retraite», qui vient en aide aux retraités de façon ciblée sans pénaliser d’autres catégories de contribuables.

Marco Taddei, vice-directeur usam

UNE INITIATIVE ET UN CONTRE-PROJET INDIRECT

L’initiative populaire «Sécurité du logement à la retraite» veut accorder aux retraités la possibilité d’une non-imposition de la valeur locative de leur logement, moyennant la suppression de la déduction des intérêts passifs liés à ce logement. Les frais d’entretien annuels resteraient quant à eux déductibles à hauteur de 4000 francs maximum. Le Conseil fédéral a rejeté l’initiative et lui a opposé un contreprojet indirect sous la forme d’une loi sur l’imposition de la propriété privée du logement. A la demande de la Commission de l’économie et des redevances du Conseil des Etats

(CER-E), le projet proposé par le Conseil fédéral a été remanié et approuvé par 7 voix contre 4 et 1 abstention. Le nouveau projet répond aux trois critères fixés par la commission: les modifications apportées à la législation ne doivent pas engendrer de recettes supplémentaires pour la Confédération ni augmenter de manière disproportionnée la charge financière pesant sur la classe moyenne ni rendre plus difficile l’acquisition d’un nouveau logement. Le Conseil des Etats examinera l’initiative populaire et le contre-projet à la session de printemps 2011.

RÉCLAME



Brother MFC-9970CDW *

VERS LE SUCCÈS AVEC DES COULEURS FORTES



LES COULEURS CRÉENT LA CLARTÉ ET VEILLENT À UNE PRÉSENTATION ATTRAYANTE.

Mais bien sûr, les coûts doivent rester dans un cadre raisonnable. Les imprimantes laser couleur Brother associent qualité des couleurs, vitesse, confort d'utilisation et rentabilité.

Au total 9 nouveaux modèles!

Tous les détails sous brother.ch/colours

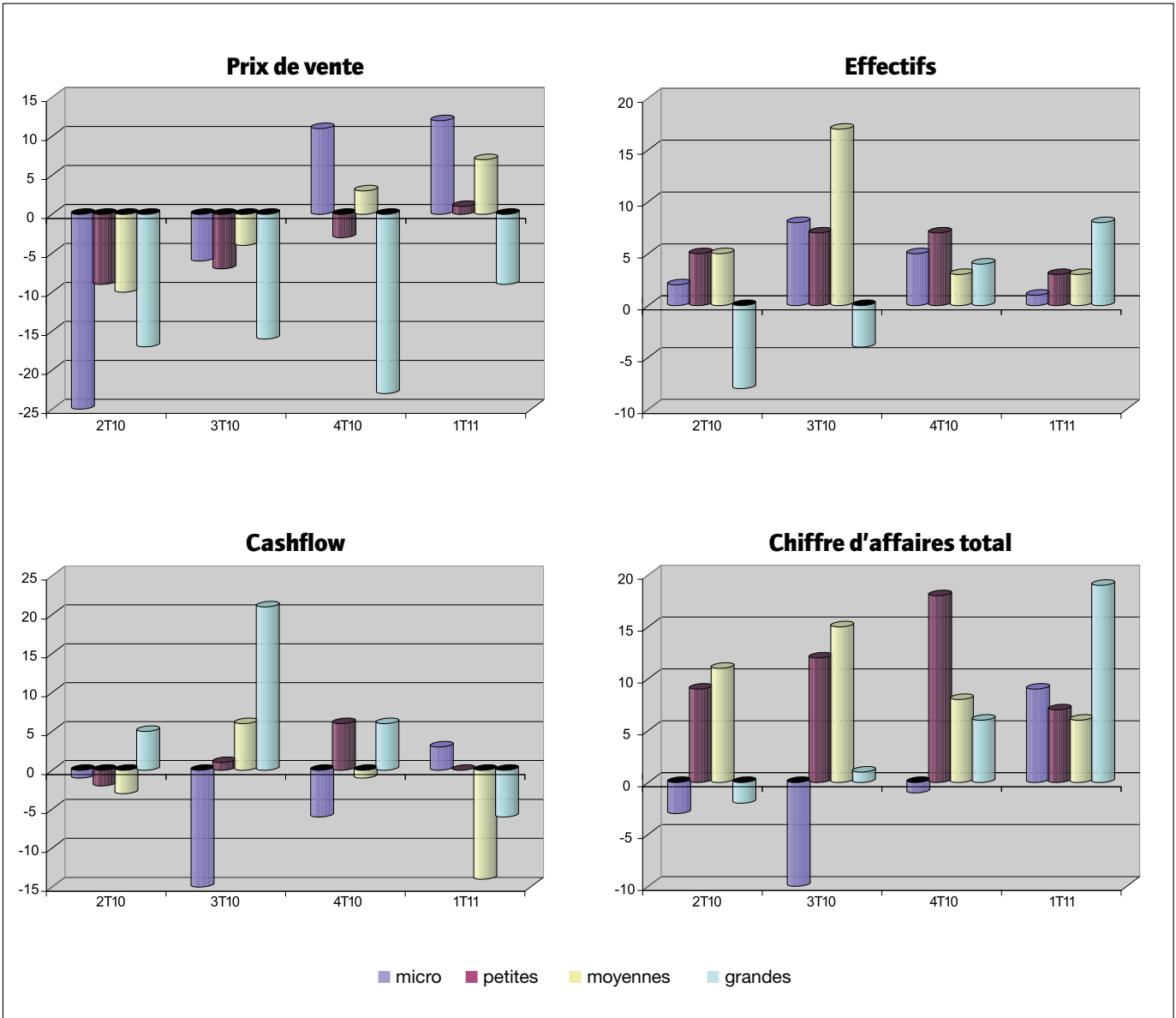
 HL-4140CN	 HL-4150CDN *	 HL-4570CDW	 HL-4570CDWT	 DCP-9055CDN	 DCP-9270CDN	 MFC-9460CDN *	 MFC-9465CDN
Imprimantes, NPV dès 499.00 CHF			DCP, NPV dès 859.00 CHF		MFC, NPV dès 1'049.00 CHF		



* Distingué par le IF Design Award

CONJONCTURE – Un ralentissement de la dynamique conjoncturelle est également visible chez les petites et moyennes entreprises, ce qui ne les empêchent pas de rester confiantes pour ce premier trimestre 2011.

La reprise se poursuit dans l'optimisme



Après avoir rapidement surmonté la crise, les entreprises suisses tablent sur un léger fléchissement de la croissance au cours du trimestre actuel. C'est ce qu'indique le dernier baromètre UBS des PME, réalisé en collaboration avec l'Union suisse des arts et métiers usam. Cependant, les situations divergent en fonction de la taille des entreprises et de leur secteur d'activité. Ainsi les PME du secteur du bâtiment profitent-elles davantage du boom de la construction que les grandes entreprises. Dans le secteur des services en revanche, les PME ont eu plus de mal que les grandes au dernier trimestre 2010.

Divergences entre les secteurs

Au dernier trimestre 2010, les entreprises suisses ont généralement pu stabiliser leurs prix de vente, leurs bénéfices et leurs cash-flows. Le taux d'occupation et le chiffre d'affaires sont légèrement supérieurs à ceux du même trimestre de l'année précédente. Le climat d'affaires, qui regroupe les principaux indicateurs, s'est amélioré aussi bien pour les grandes entreprises que pour les PME: toutes prévoient, ce trimestre également, une évolution positive de cet indice.

Dans le secteur de l'industrie, les prix de vente ont chuté au trimestre

dernier, mais moins fortement pour les PME que pour les grandes entreprises. Néanmoins, pour la plupart des autres indicateurs, les PME s'en sortent moins bien. Les grandes entreprises ont pu augmenter leur chiffre d'affaires global beaucoup plus nettement. Idem pour les bénéfices: les grandes entreprises ont, là aussi, enregistré une amélioration légèrement supérieure. En termes d'occupation et de cash-flow, en revanche, les différences entre les deux groupes d'entreprises sont marginales.

Dans le secteur des services aussi, tous les indicateurs des PME au

quatrième trimestre 2010 reflètent de moins bons résultats que ceux des entreprises comptant plus de 250 salariés. Toutefois, les deux catégories ont pu améliorer le chiffre d'affaires, les bénéfices et le cash-flow et tablent, pour le trimestre actuel aussi, sur une nouvelle augmentation de ces trois données. Au premier trimestre 2011, les PME interrogées s'attendent même à pouvoir augmenter leurs prix de vente davantage que les grandes entreprises.

Stabilisation dans le tourisme

Au dernier trimestre 2010, les PME du secteur touristique ont pu stabiliser leur chiffre d'affaires au niveau de l'année précédente et prévoient même, contrairement aux grandes entreprises, une amélioration au cours du trimestre actuel. Les PME enregistrent également de meilleurs résultats en termes de cash-flow et de bénéfices. Les entreprises de plus de 250 salariés ont connu au dernier trimestre 2010 des baisses de chiffre d'affaires et prévoient, pour le trimestre actuel également, une détérioration de cet indicateur. D'après les résultats de l'enquête, les deux catégories d'entreprises ont légèrement augmenté leurs prix au trimestre dernier et l'occupation s'est stabilisée au niveau de l'année précédente, mais seules les grandes entreprises pensent recruter du personnel – modérément – durant le trimestre actuel.

Les PME du bâtiment semblent mieux sortir de la crise et profiter davantage du boom de la construction en Suisse que les grandes entreprises du secteur. C'est ainsi qu'elles ont augmenté leur chiffre d'affaires au quatrième trimestre 2010, alors que celui des grandes entreprises stagnait pour la même période au niveau de l'année précédente. Certes, les PME aussi ont subi un recul des prix de vente, mais leur taux d'occupation a dépassé le niveau de l'année précédente et elles misent sur une stabilisation durant le trimestre en cours. Les grandes entreprises, elles, prévoient une légère réduction du nombre de salariés pour la même période.

COMMENTAIRE

Optimisme prudent



Le dernier baromètre conjoncturel PME réalisé par UBS le montre clairement: les PME ont également

connu un ralentissement de la reprise conjoncturelle au dernier trimestre 2010, parfois de manière encore plus marquée que chez les grandes entreprises. La confiance domine toutefois pour le premier trimestre 2011. Il semblerait que la majorité des petites et moyennes entreprises aient opté pour un optimisme modéré quant à l'avenir. Les données relevées en fonction de la taille des entreprises laissent entrevoir des différences significatives. Alors que les micro-entreprises (1-9 collaborateurs) devraient mieux s'en sortir durant ce trimestre en ce qui concerne le prix de vente, les grandes entreprises devraient davantage augmenter leur taux d'occupation. Une légère baisse du cash flow est en revanche attendue, particulièrement chez les moyennes entreprises (50 à 249 entreprises). Le chiffre d'affaires total fait également l'objet d'un optimisme prudent, tout particulièrement chez les petites entreprises (10 à 49 entreprises). En résumé, les PME confirment leur rôle de tampon conjoncturel. La plupart des indicateurs économiques évoluent plus lentement que dans les grandes entreprises, que ce soit en période de reprise ou de ralentissement conjoncturel, et de manière différée. Ceci est particulièrement vrai pour le marché de l'emploi.

Rudolf Horber,
chef économiste usam

Amélioration dans le commerce de détail

Le chiffre d'affaires du commerce de détail s'est amélioré au dernier trimestre et le taux d'occupation a lui aussi légèrement augmenté. Les prix de vente ont baissé aussi bien pour les grandes entreprises que pour les PME, quoique nettement moins pour ces dernières. Les PME du commerce de détail misent, pour le premier trimestre 2011, sur une stabilisation de cet indicateur. Les grandes entreprises, en revanche, prévoient une forte détérioration. On s'attend à de moins bons bénéfices et cash-flows au trimestre actuel. Le recul devrait être nettement plus marqué pour les grandes entreprises que pour les PME.

Pour une bonne moitié des entreprises interrogées dans l'industrie et les services, l'investissement se situait l'année dernière dans la moyenne au long terme. Un quart des entreprises industrielles et un tiers des sociétés de services ont même légèrement accru leurs investissements. La plupart des entreprises ne prévoient pas d'expansion cette année. Environ 20% des entreprises dans l'industrie et les services tablent même sur une réduction de leurs investissements en 2011.

ENTRETIEN – Thomas Flury pense qu'il ne faut pas sous-estimer la situation monétaire, même si l'influence négative du franc fort se limite à quelques secteurs.

«Le franc suisse devrait rester fort»

Arts et métiers: Avez-vous reçu beaucoup de retours négatifs de vos clients PME du fait de la force du franc suisse? Certaines entreprises ont-elles été affectées plus que les autres?

■ **Thomas Flury:** D'après nos estimations à ce jour, l'influence négative du franc fort se limite à quelques secteurs. Si l'on considère l'économie suisse comme un tout, les enquêtes relatives à la marche des affaires, tout comme les statistiques du marché du travail, continuent de présenter une image très positive. Il ne faut cependant pas sous-estimer la situation monétaire: là où la force de la monnaie se fait sentir, la pression est très élevée. Dans le tourisme ou dans l'usinage des métaux, deux secteurs qui ont connu des années très prospères de 2004 à 2008, le

franc fort pèse sur les marges et les chiffres d'affaires.

Quelle sera l'évolution des cours de l'euro et du dollar dans les prochains mois? Le franc restera-t-il aussi fort?

■ Le franc suisse devrait rester fort. Surtout les monnaies principales (dollar, euro et livre sterling) devraient rester faibles par rapport au franc. L'Europe continuera à avoir du mal à clarifier les relations de crédit complexes dans son propre espace monétaire. Les Etats-Unis seront handicapés par leur énorme dette extérieure et le Royaume-Uni connaîtra un problème d'inflation grandissant. Si la situation devait cependant, contre toute attente, se détendre sur le marché des devises, la Banque nationale suisse (BNS) serait

presque obligée d'augmenter les intérêts pour brider les taux de change USD/CHF ou EUR/CHF.

Quels sont vos pronostics sur l'évolution des taux d'intérêt d'ici la fin de l'année?

■ Nous croyons que la BNS utilisera toute sa marge de manœuvre en matière de hausse des taux. L'économie nationale est extrêmement robuste dans de nombreux secteurs et la politique actuelle du taux zéro n'est, en réalité, pas adaptée à ce contexte. Cela dit, toute augmentation des taux d'intérêt comporte le risque d'une nouvelle appréciation du franc, c'est pourquoi la BNS devra moduler ses décisions sur la situation des taux de change. Cela nous conduit à estimer qu'une augmentation des taux d'intérêt d'ici l'été est possible. En

conséquence, les rendements des obligations devraient eux aussi augmenter quelque peu.



Thomas Flury, responsable Research
Taux de change auprès d'UBS

INTERNET – Encore peu connue, la start-up romande Witecom est spécialisée dans la fourniture d’accès Internet haut débit dans les zones mal desservies.

Une connexion rapide aussi à la campagne

Bonne nouvelle pour les personnes résidant à la campagne : l’accès Internet très haut débit n’est plus réservé aux seuls citadins. La start-up romande Witecom offre la possibilité aux ménages et entreprises mal ou non desservis de bénéficier de la même technologie que dans les localités équipées du VDSL (transmission de données à haut débit). Ceci grâce aux progrès de la technologie sans fil. C’est une première en Suisse et un marché à la demande croissante. Loin d’être une concurrente des fournisseurs Swisscom et Cablecom, la société Witecom considère son service comme «une solution paral-

lèle». «Swisscom est dans l’obligation de fournir à chaque ménage une connexion minimale de 600 kbit/s. Mais dans ce cas-là, le temps de réponse est extrêmement lent lorsqu’il s’agit de visionner une vidéo ou d’ouvrir une page web riche en images. Ces solutions représentent certes une alternative, mais sont souvent peu satisfaisantes.

Une vraie solution

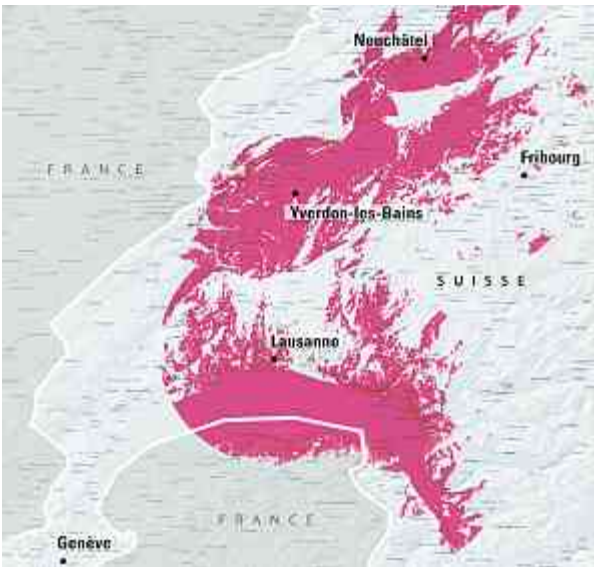
Dans cette optique, notre produit représente une vraie solution pour les personnes nécessitant de la technologie moderne, tout en habitant à la campagne», explique Sébastien

Audriaz, responsable commercial et cofondateur de Witecom. D’après Swisscom, 2% des ménages ne bénéficieraient pas du raccordement minimal à Internet de 600 kbits/s. Mais selon Sébastien Audriaz, ce chiffre est un brin minimaliste : il estime qu’entre 15 et 20% des foyers aimeraient profiter d’une meilleure connexion.

Actuellement, Witecom compte environ 200 clients, dont 30 à 40 entreprises. Un chiffre qui ne cesse d’augmenter, à en croire le responsable commercial de la société. Pour l’instant, le réseau wifi de Witcom couvre une grande partie de la Romandie. Destinée à s’étendre dans les régions encore privées d’une fourniture Internet à haut débit, la société née en 2009 prévoit également de couvrir à long terme la Suisse allemande.

Défier les pannes

Witecom exploite la technologie sans fil (wifi) qui a pour avantage principal la fiabilité et la rapidité. Witecom distribue l’Internet via des points d’introduction puis des antennes relais posées sur des points hauts à proxi-



La couverture actuelle de Witecom, unique société en Suisse à fournir un accès Internet haut débit dans les zones mal ou non desservies.

mité des localités à desservir. En tant que client des grands fournisseurs Internet, Witecom a l’avantage de jouer sur tous les tableaux. En cas de panne, la connexion passe sur un autre fournisseur. Comme il est très peu probable que plusieurs fournisseurs cessent de fonctionner simultanément, la sécurité est optimale. Une fiabilité très appréciée des entreprises, particulièrement lorsque leur activité en dépend étroitement. «Nous proposons une solution «de réserve» aux entreprises qui ne sera activée qu’en cas de panne ou autre ennui technique de la part de leur fournisseur principal», explique Sébastien Audriaz.

Mise en place rapide

Autre aspect intéressant : la mise en place d’un réseau sans fil est beaucoup plus rapide qu’un raccordement nécessitant la pose d’un câble, d’un fil de cuivre ou de la fibre optique. Avec le wifi, ni frais de génie civil ni lenteurs administratives. Le récepteur local contenant l’antenne wifi se

présente sous la forme d’un boîtier discret de 20 cm d’épaisseur, posée sur le toit de la maison. Il est raccordé ensuite à un routeur situé à l’intérieur. La société Witecom s’occupe de l’installation de A à Z ainsi que du service «après-vente». Si la zone est déjà couverte par le réseau, l’installation ne prendra que quelques heures. Sinon, la société analysera la demande avant de poser une nouvelle borne. Dans ce cas-là, le raccordement prendra quelques jours. «Pour des questions de rentabilité, nous ne posons des points relais qu’à partir d’environ dix demandes. Nous assumons généralement les frais liés à la pose du ou des points relais. Selon le type d’entreprise, il peut arriver que nous posions un point sur la base d’une seule demande», indique Sébastien Audriaz.

Laetitia Bongard

LIEN

www.witecom.ch

QUEL COÛT POUR QUEL DÉBIT ?

La société propose des tarifs pour les ménages et les entreprises. Le débit proposé les particuliers est de 1000, 3500 ou 5000 kbit/s pour un tarif mensuel de 29, 39 ou 49 fr. A cela s’ajoute les frais uniques d’installation de 290 fr. et une caution de 100 fr. sur le matériel qui reste propriété de Witecom. Quant aux entreprises, elles peuvent choisir diverses options. Le débit, symétrique ou non, atteint

8000 à 15 000 kbit/s. La connexion à 8000 kbit/s, qui satisfait la plupart des PME, correspond à un tarif mensuel de 79 fr. par mois. Les frais de mise en service sont dans ce cas-là offerts, à condition de conclure un contrat de 24 mois au minimum. A noter également que Witecom dispose d’un service de téléphonie par Internet. La télévision numérique ne fait pour l’instant pas partie de l’offre.

RÉCLAME

OFFRE À NOS LECTEURS

JOURNAL DES

artsetmétiers

LE MENSUEL DES PME ROMANDES

UN CLASSIQUE DU DESIGN AMÉRICAIN

En version exclusive inox/chrome.

Le classique venu des Etats-Unis, paré d’un nouveau design. Le clapet s’ouvre grâce à un mécanisme de pédale. Des matériaux de qualité supérieure facilitent le nettoyage et garantissent la longévité. De quoi attirer les regards au bureau, dans la cuisine, la salle de bain ou autre part.

AVANTAGES:

- Spécialement conçu pour les sacs de 35l soumis à une taxe, avec porte-sac-poubelle
- Matériaux de qualité supérieure (acier chromé / inox)
- Indéformable et stable à la couleur même au terme de plusieurs années
- Classique design des années 50
- Convient partout
- Fonction PUSH rapide du clapet en acier chromé
- Doté d’un mécanisme à pédale pour une manipulation confortable et hygiénique sans les mains
- Remplacement rapide et simple des sacs soumis à une taxe

TALON DE COMMANDE

Prénom:	Nom:
Rue:	NPA/Lieu:
Tél./Portable:	E-Mail:
Date:	Signature:



OFFRE À NOS LECTEURS
Plus de 50% de Rabais
prix conseillé CHF 369.40 Stk.
a partir de 1 pce CHF 221.40 par pce
a partir de 3 pcs CHF 196.50 par pce
a partir de 5 pcs CHF 179.40 par pce
Prix hors TVA

DÉTAILS TECHNIQUES :
- Capacité: 35 litres
- Hauteur: 70 cm
- Diamètre: 35 cm
- Poids à vide: 6 kg

ÉGALEMENT UTILISABLE COMME:
- conteneur de recyclage du PET


ou comme bac à linge, etc.

De la place pour des sacs de 35 l

Quantité:
Un classique du design

Veillez renvoyer le talon à l'adresse suivante:
Offre spécial usam
c/o Union suisse des arts et métiers
Schwarztorstrasse 26 / Case postale / 3001 Bern
Commande par fax: 031 380 14 15
Commande par courriel: shop@sgv-usam.ch

CHF 15.– de port et frais d’envoi par commande. **Frais d’envoi inclus a partir de 10 pcs.**
Offre valable jusqu’au 31.3.2011, dans la limite des stocks disponibles.

INDUSTRIE AUTOMOBILE – La Suisse ne produit pas d’automobiles en grande série. En revanche, un nombre étonnant de voitures possèdent des composants suisses.

Nos fournisseurs de l’ombre

Une voiture n’est produite qu’à 30 % par la marque, les 70 % restants proviennent des équipementiers, fournisseurs et sous-traitants qui participent activement à son progrès. En Suisse, 323 entreprises sont impliquées dans ce secteur, assurant 35 000 emplois et engendrant en 2010 un chiffre d’affaires estimé à 16 milliards de francs ! Ainsi, on retrouve leurs composants sur presque tous les modèles de toutes les marques. Les fournisseurs suisses sont appréciés internationalement pour leur fiabilité, leur génie en mécanique de précision et mécatronique ainsi que pour leur innovation dans de multiples domaines. Voici notre sélection !

Les géants

En tête, Georg Fischer avec ses succursales GF Automotive (5400 employés, CA 2010 env. 2 milliards de francs) et GF AgieCharmilles (3300 employés, CA 2010 env. 1 milliard de francs) qui produisent d’innombrables pièces coulées sous pression, forgées ou estampées pour moteur, transmission, châssis et carrosserie. Les pièces « vedettes » sont les encadrements de portes en alu de la Mercedes Classe S, en magnésium des Aston Martin DB9 et Vantage ainsi que le tableau de bord en alu/magnésium de l’Audi A8. Rieter Automotive Systems (10 000 employés et CA 2010 1,7 milliard) est leader mondial en confort acoustique et écrans thermiques pour habitacle, coffre, compartiment moteur et sous-bassements. Pour définir la qualité acoustique d’un véhicule, le groupe possède de nombreux laboratoires. Depuis le rachat de Graziano Transmissioni, en 1992, Oerlikon Drive Systems (CA 2010 env. 800 millions) sort de l’anonymat puisque ses boîtes s’accouplent désormais au nec plus ultra l’automobile : Ferrari, Maserati, Aston Martin et, en première mondiale à Genève, la McLaren MP4-12C. DGS Druckguss System remporte ré-



Tous les cantons suisses comptent des fournisseurs de l’industrie automobile. PHOTO D.R.

gulièrement des concours pour ses pièces en alliage de zinc, d’aluminium et de magnésium. Depuis 2006, on les retrouve chez Audi avec la structure Space Frame du coupé TT et dès 2008 avec les sorties d’air en alu/magnésium du bolide R8.

Les chevrons

Avec Huber + Suhner, BMW, Ford, Renault, VW ainsi que les équipementiers Bosch et Delphi sont « branchés » puisque l’entreprise d’Herisau est un pro de la connectique. Sulzer Metco, quant à lui, est un champion du traitement de surfaces, notamment des turbos et cylindres. Electronicien de haut vol (aéronautique et spatial), Cicor Technologies, de Boudry, apporte à l’automobile des circuits imprimés et modules électroniques. Maxon Motor conçoit des micromoteurs implantés dans les amortisseurs pilotés, directions assistées et tachymètres électroniques. Largement au service de l’automobile, Clariant est l’un des plus im-

portants producteurs mondiaux de pigments, colorants et peintures. Ça roule pour Ronal puisque le leader de la jante chausse quasi toutes les marques. Depuis 2007, Gurit livre la robe en matériaux composite de



DGS Druckguss System produit des pièces moulées de 10 grammes à 8 kilos et remporte régulièrement des prix. Depuis 2006, il fournit certaines pièces de la structure Space Frame de l’Audi TT. PHOTO D.R.

l’Aston Martin DBS (celle de James Bond dans « Casino Royale ») et tente de développer des composites abordables pour l’automobile.

Avenir électrisant

L’arrivée de la voiture électrique dope le vaudois Leclanché (batteries) et le genevois LEM Automotive (gestion batteries/moteurs électriques), mais surtout fait germer de nouveaux projets sur tout le territoire. Certaines entreprises anticipent la gestion intelligente du courant « vehicle to grid » (charge/décharge des batteries pour optimiser le réseau) et d’autres planchent sur des points de recharge par induction. La Suisse est très active dans la conception de véhicules électriques, notamment le bureau d’ingénierie Brusa et l’Institut Paul Scherrer. De petits constructeurs font également couler beaucoup d’encre : le tessinois Protoscar avec sa fulminante Lampo2, le zurichois Esoro qui réalise les concepts de Rinspeed et, enfin, le lucernois Mindset, nouvelle marque de voitures électriques et hybrides, déjà cotée en bourse et bientôt sur nos routes...

Jean-Luc Adam

NOUVEAUTÉS

NISSAN

Technologie verte et plaisir de la conduite



Dévoilée à Genève, la Nissan Esflow adopte une propulsion électrique sous les traits d’un coupé sportif biplace. Les performances (0 à 100 km/h en 5 s) et l’autonomie (240 km) sont alléchantes. La propulsion est assurée par deux moteurs électriques, un par roue arrière. Le châssis en aluminium est enveloppé de panneaux en matériau composite. Les batteries lithium-ions lamellaires sont semblables à celles de la Nissan Leaf, mais elles sont disposées de différente manière pour optimiser la répartition des masses. L’habitacle se veut chaleureux avec sa sellerie cuir-velours à nuances dorées et ses surfaces hautes bleu foncé. Le cockpit se distingue par ses quatre displays LCD.

BMW

Carrosserie découverte pour mieux se dévoiler



Ce n’est pas la première fois que BMW utilise une carrosserie découverte pour présenter des nouveautés techniques. En 2000, les munichois dévoilaient la Z9 à Paris, annonciatrice du cabriolet Série 6. A Genève cette année, les Bavarois dévoilent l’étude Vision Connected Drive, un roadster de 424 cm de long à portes escamotables. Le pare-brise et le long capot sont imbriqués l’un dans l’autre. La Vision sert avant tout d’écran au thème Connected Drive, c’est-à-dire à l’interconnexion du véhicule avec ses occupants et l’environnement. L’objectif ? Combiner au mieux confort, sécurité et média de bord. Des capteurs dans les optiques avant et arrière surveillent le trafic, d’autres alimentent la navigation en données contextuelles. L’affichage tête haute 3D reproduit des graphiques et des images.

HONDA

Une citadine hybride



Le dernier modèle hybride de Honda sera présenté en première européenne à Genève. La nouvelle Jazz Hybrid est disponible en trois niveaux de finition et à un prix très abordable. Cette cinq portes allie les avantages d’une petite voiture en termes de coûts et d’encombrement, avec un espace intérieur confortable et un niveau de sécurité élevé. La Jazz Hybrid est animée par le moteur 1,3 litre i-VTEC de Honda. Aux vitesses basses et moyennes, la voiture est capable de rouler en mode 100 % électrique. La puissance maximale du système hybride s’élève à 98 ch (72 kW). La Jazz Hybrid ne consomme en effet que 4,5 litres d’essence aux 100 km en cycle mixte, ce qui correspond à une émission de CO₂ de 104 grammes par kilomètre.

INFOS PRATIQUES

81° Salon de l’automobile, du 3 au 13 mars 2011 à Palexpo-Genève. Ouvert de 10h à 20h du lundi au vendredi, de 9h à 19h le samedi et dimanche. Plus d’infos : www.salon-auto.ch

ÉTATS-UNIS – L’industrie automobile américaine va mieux, mais des signes de fragilité persistent. Sa tentative de séduction avec de petites cylindrées prouve que le marché est en pleine mutation.

La compétitivité et la fierté retrouvée

A genoux il y a deux ans, l’industrie automobile américaine laisse entrevoir des signes de reprise encourageants. Le Salon de l’automobile de Détroit, qui s’est tenu en janvier dernier, sert de baromètre à l’industrie automobile américaine : plus de stands, plus de nouveautés, de plus grandes surfaces pour certains constructeurs et le retour de certaines marques telles que Porsche. Les trois grands que sont General Motors, Ford et Chrysler ont prouvé que la crise était derrière eux. Même si une certaine prudence s’impose.

Postes sacrifiés

En 2010, 11,6 millions de véhicules ont été vendus aux Etats-Unis en 2010, contre 10,4 millions en 2009. Les constructeurs prévoient de vendre entre 12,5 et 13,5 millions de voitures cette année, ce qui est encore très loin des 15 à 17 millions de ventes annuelles enregistrées avant la crise. Si l’industrie automobile américaine semble se relever, elle ne sort pas

indemne des deux années de crise qu’elle vient de traverser. Cherchant à réduire leurs coûts, les constructeurs ont fermé des usines, sacrifiant de nombreux postes. Les employés restants ont dû faire de gros sacrifices en termes de salaires et d’avantages. Mais ces mesures ont toutefois permis d’atteindre une plus grande productivité et de gagner en compétitivité.

Aujourd’hui, les constructeurs commencent à réembaucher : la preuve que le marché se porte mieux. Le président de Ford pour l’Amérique du Nord, Mark Fields, a annoncé vouloir créer plus de 7000 nouveaux emplois en Amérique d’ici à 2012. L’usine de Wayne, non loin de Détroit, montera désormais les différentes versions de la Ford Focus et, dès cette année également, une version 100 % électrique. Car les constructeurs sont bien décidés à séduire les Américains avec de plus petits modèles, moins chers et moins polluants. Chez General Motors, la Chevrolet Volt, la voiture

verte, a d’ailleurs été élue voiture de l’année au salon. La présentation de ces nouveaux modèles « citadins » prouve que le marché américain est en pleine mutation, mais aussi, qu’il redevient concurrentiel.

La modestie s’impose

Autre signe qui ne trompe pas : les bénéfices dégagés l’an dernier par Ford et General Motors, ce dernier s’offrant même un retour en Bourse record. Mais Dan Akerson, président de GM, garde la tête froide : « Cette entrée en Bourse n’était pas un aboutissement, mais le début de quelque chose », confie-t-il à « L’Hebdo ». Et d’ajouter : « Il n’est pas question de se montrer trop enthousiaste. Nous pouvons être fiers de ce que nous avons accompli l’an dernier, mais nous devons surtout être humbles. » General Motors est devenu une entité internationale : sur dix voitures fabriquées par le groupe, sept sont produites au niveau international. De toute évidence, les partenariats intercontinentaux ont tendance à se gé-

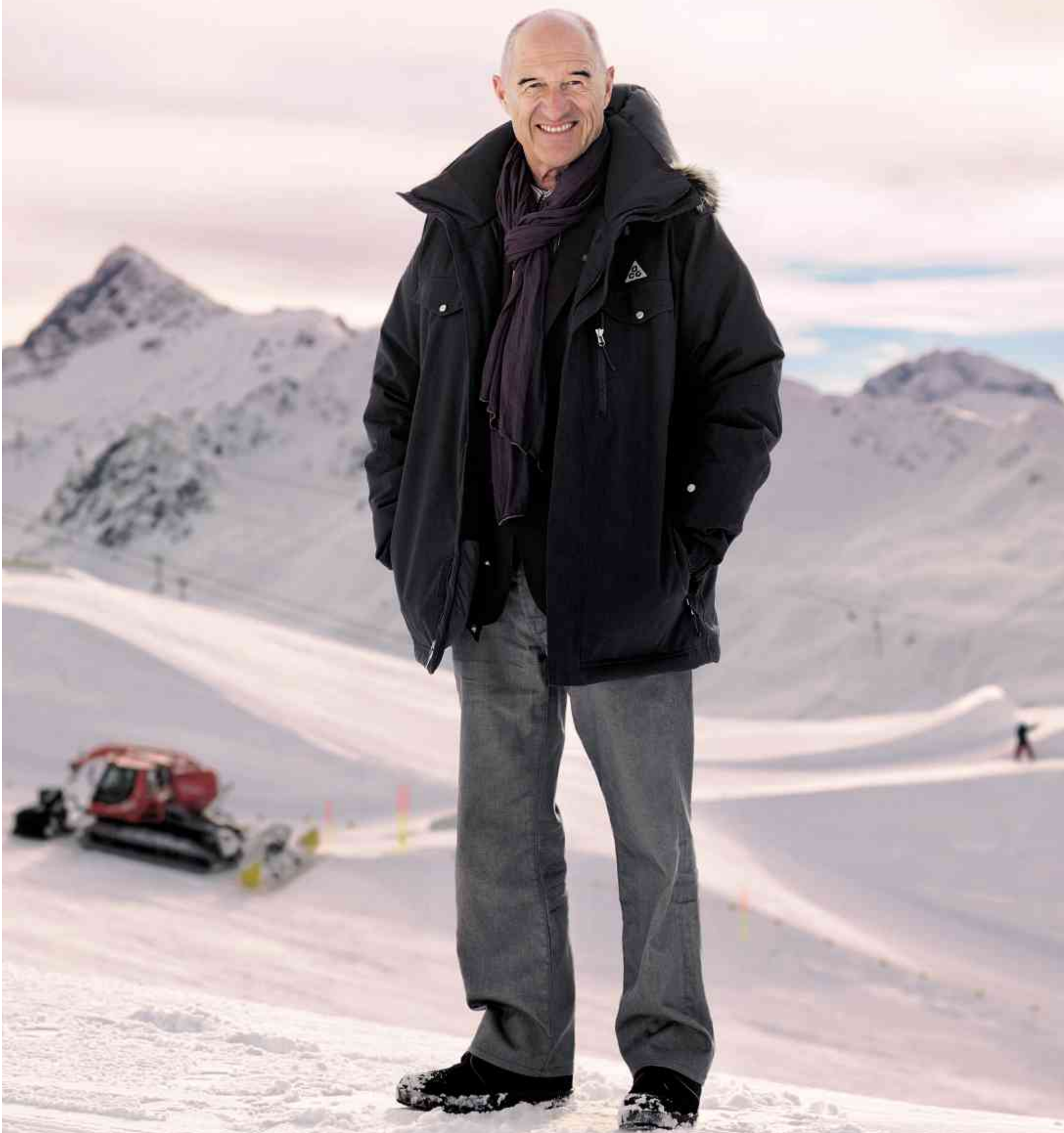
néraliser. Au moment où Chrysler se trouvait au bord du gouffre financier, c’est le constructeur italien Fiat qui a repris le contrôle de la marque. Si ce partenariat a ouvert de nouvelles portes au constructeur italien sur le marché américain, il a également permis à Chrysler de nouveaux débouchés en Europe. Le constructeur américain a également annoncé son entrée en Bourse à la fin 2011. Une étape qui devrait encore davantage consolider la marque.

Concurrence asiatique

Malgré ces signes de reprises, les constructeurs américains restent prudents. Ils redoutent la concurrence asiatique féroce telle que le coréen Hyundai et le japonais Toyota, bien que la marque ait également connu une année difficile avec d’innombrables rappels. En Europe, la volonté de VW de devenir numéro 1 mondial d’ici à 2020 invite à penser que la rivalité sur le marché de l’automobile n’est pas prête de s’estomper. Réd.

Carlo Schertenleib, président et délégué du conseil d'administration de Davos Klosters Bergbahnen AG

La Davos Klosters Bergbahnen AG est cliente Business Sunrise en raison de la garantie de bonnes communications.



Dans la région montagneuse de Davos Klosters, la Davos Klosters Bergbahnen AG se fie au réseau mobile de Business Sunrise et peut être sûre que tous les collaborateurs sont joignables à tout moment, sur les pistes ou en dehors. Changez, vous aussi, pour Business Sunrise car vous obtenez non seulement les solutions de communication les plus intéressantes, mais aussi un service qui répond à vos besoins personnels. business-sunrise.ch

Business **Sunrise**

RAMONEUR – Jacques Marrel est maître-ramoneur de la ville de Vevey depuis 1975. Il a vécu de près l'évolution de la profession. Le travail s'amenuisant en ville, les ramoneurs sont désormais amenés à diversifier leur activité.

Un métier en constante évolution

Maître-ramoneur de la ville de Vevey depuis 1928, les Marrel ont le métier dans les gènes. Représentant de la 3^e génération du côté paternel et de la 5^e du côté maternel, Jacques Marrel a hérité d'un savoir-faire et d'une passion familiale, qui n'a pas fléchi sous le poids des ans. Mais cette constance ne l'a pas empêché de suivre l'évolution de la branche. Car si le ramoneur n'a rien perdu de son image de porte-bonheur, il n'en demeure pas moins devenu un professionnel de la combustion, que ce soit au bois, au mazout ou au gaz.

Un aïeul venu d'Italie

L'histoire commence comme dans les manuels, puisque son arrière-arrière-grand-père était l'un de ces petits ramoneurs venus du Val d'Aoste. Il a huit ans la première fois qu'il franchit le col du Grand-Saint-Bernard à pied. Il trouvera en Suisse une terre d'accueil où il se marie et fonde une famille. Il enseigne le métier à l'un de ses beaux-fils, qui à son tour le transmet à l'un de ses fils. La rencontre de deux lignées de ramoneurs donne naissance à Jacques Marrel, qui baigne dès sa plus tendre enfance dans la profession. Dès l'âge de douze ans, il assiste son oncle pendant une partie de ses vacances d'été en grim pant sur les toits des chalets. C'est chez ce même oncle qu'il réalise son apprentissage, avant de revenir à Vevey où il reprend les rênes de l'entreprise paternelle en 1975. Devenir ramoneur était-ce une évidence? «Si j'ai choisi ce métier, c'est avant tout pour la sécurité que nous apportons dans les foyers. C'est également une profession variée, qui ne cesse d'évoluer et qui permet d'entrer en contact avec toutes les couches de la société, comme le facteur», sourit Jacques Marrel. Et d'ajouter que «le charme du ramoneur porte-bonheur» n'a rien pour lui déplaire.

Moins de travail en ville

Voilà 35 ans que Jacques Marrel assure aujourd'hui le service de ramonage de la ville de Vevey. Depuis ses



Le métier de ramoneur est confronté à une constante évolution, mais n'a rien perdu de son symbole de porte-bonheur. Jacques Marrel est maître-ramoneur de la ville de Vevey depuis plus de 35 ans.

PHOTO MARTINE DUTRUIT

que que nous ne volions pas leur travail, mais que nous le complétions», indique Jacques Marrel, qui rappelle encore l'importance pour un ramoneur de faire preuve de minutie: «Il est de notre devoir de manipuler les systèmes électroniques de chauffage avec précaution. Lorsque nous quittons les lieux, tout doit fonctionner comme à notre arrivée. Une remarque qui s'applique également à la propreté...»

Un métier en perte de vitesse

Est-ce justement le fait de devoir faire le ménage après chaque visite qui découragerait les jeunes de devenir ramoneur? «La propreté peut-être, mais je ne pense pas que ce soit l'unique raison. Je crois surtout que les jeunes sont mal informés», estime Jacques Marrel qui, en tant que président de l'Association suisse des maîtres-ramoneurs, considère le problème de la relève avec sérieux. A ce titre, l'association faîtière a d'ailleurs réalisé un film pour présenter la profession aux jeunes. Car même si le travail diminue, la société aura toujours besoin de ramoneurs. «Nous parvenons à former suffisamment d'apprentis par année (16 pour le canton de Vaud, n.d.l.r.). Le problème, c'est de les garder. A la fin de leur apprentissage, ils changent souvent de voie. Il est donc de plus en plus difficile de recruter des ramoneurs qualifiés. Le besoin se fait particulièrement ressentir en Suisse alémanique», confie Jacques Marrel. «L'année dernière, quatre ramoneurs ont obtenu leur maîtrise: c'est très peu!» s'inquiète le Veveysan, et de poursuivre: «Le niveau de la maîtrise était trop élevé à un moment donné, ce qui avait un effet largement dissuasif. Nous avons désormais revu nos exigences à la baisse, ceci afin de garantir la pérennité de la profession.»

La fin d'une dynastie?

Pour Jacques Marrel, la question de la relève se posera en 2016, au moment de prendre sa retraite. Une chose est sûre cependant: le prochain maître-ramoneur de Vevey ne sera pas un Marrel. Ses enfants ont décidé de devenir ébéniste et droguiste, un choix qu'il respecte profondément. Mais qui sait: peut-être que l'un de ses petits-enfants marchera dans les traces de son grand-père? Dans ce cas-là, le gène de la profession n'aura sauté qu'une génération. Pour l'heure, difficile de savoir si le fait de grimper aux arbres ou d'avoir les mains noires et poussiéreuses après des heures de jeu doit être interprété comme un penchant précoce pour la profession...

Laetitia Bongard

BIO EXPRESS

Issu d'une longue lignée de ramoneurs, Jacques Marrel est maître-ramoneur de la ville de Vevey depuis 1975. Après son apprentissage chez son oncle à Montreux de 1967 à 1970, il obtient sa maîtrise et reprend la direction de l'entreprise paternelle en 1975. Jacques Marrel siège au Comité central de l'Association suisse des maîtres-ramoneurs depuis 2000 et en assume la présidence depuis 2004: il est le deuxième président romand en 114 ans d'histoire. Âgé de 59 ans, Jacques Marrel est marié, père de deux enfants et plusieurs fois grand-père.

débuts, la branche a énormément évolué techniquement, s'adaptant aux nouveaux systèmes de chauffage ainsi qu'aux nouvelles normes environnementales. Mais ces nouveautés ont également des répercussions sur la masse de travail, peu extensible lorsque le canton est organisé en monopole. Le problème se pose surtout en ville avec l'arrivée du chauffage central. «Le travail a été divisé par deux en l'espace de trente ans. Alors que j'occupais deux employés et un apprenti dans les années 1970-1980, nous ne sommes plus que deux aujourd'hui: mon employé et moi.» Mais il y a aussi le nouveau matériel qui requiert des contrôles moins

réguliers. Dans les années 1970, une chaudière devait être nettoyée deux fois par mois, aujourd'hui deux fois par an! «Pour qu'une entreprise soit viable, il faudrait qu'elle puisse occuper trois employés, un apprenti et un patron», estime Jacques Marrel. C'est pourquoi il pense que les secteurs attribués aux entreprises doivent s'agrandir, sans forcément devoir abolir les monopoles. Sur la question, Jacques Marrel est partagé: «En adoptant un système régit par la loi du marché comme dans les cantons de Zurich, de Bâle-Ville ou du Tessin, il y a le risque que les prix augmentent et que certaines régions excentrées ou habitations isolées ne soient plus contrôlées. Il en résulte une baisse de sécurité, contraire à l'esprit du métier», relève le Veveysan.

Bureaucratie galopante

Si la mission première du ramoneur est de prévenir les risques d'incendie et d'asphyxie dans les foyers, la profession comprend également une composante environnementale, celle de préserver la qualité de l'air. Cette conscience écologique de plus en plus marquée va de pair avec un renforcement des normes cantonales, fédérales et européennes pour la protection de l'air. Une tendance qui s'est manifestée par une augmentation des cas de non-conformité, mais aussi par un gonflement de la bureaucratie. Dans le cas vaudois, le ramoneur doit transmettre les rapports de non-conformité au Service de l'environnement et de l'énergie. La possibilité de saisir les données électroniquement, puis de les tenir à jour informatiquement leur facilite déjà grandement la tâche. Toutefois, le canton désire maintenant recevoir les résultats de tous les rapports, qu'il soit conformes ou non, ceci à des fins statistiques. Une démarche qui irrite Jacques Marrel: «Cela est totalement inutile car nous apposons une vignette chez le client lors de chaque contrôle. Le service sait ainsi combien nous mesurons d'installation et quel est

le pourcentage hors normes grâce aux rapports que nous leur transmettons. Ce ne sont pas des statistiques qui vont améliorer la qualité de l'air!» lance-t-il exaspéré. Il faut dire que la charge administrative ne cesse d'augmenter. Actuellement, Jacques Marrel y consacre environ 20% de son temps de travail. Une bureaucratie qui s'accompagne d'une hausse constante des émoluments administratifs qui viennent alourdir les factures.

Diversification des activités et des connaissances

Cette tendance «verte» implique également des connaissances techniques adaptées. «Le ramoneur est chargé d'évaluer la teneur en suie des installations, mais aussi de mesurer le taux d'oxygène, de monoxyde de carbone, d'oxyde d'azote, la température des gaz de combustion et de l'air ambiant», explique Jacques Marrel. Pour ce faire, les ramoneurs manient désormais aussi bien l'indémodable brosse hérisson que des instruments plus perfectionnés, à l'image de la caméra thermique ou l'analyseur électronique d'émissions. Face à la baisse du volume du travail dans les secteurs urbains, les ramoneurs ont saisi toutes les opportunités possibles de diversification: vente des poêles, conseils en matière d'économie d'énergie ou encore vérification du système de ventilation dans les constructions Minergie®. Dans cette optique, la formation continue dispensée par l'Association suisse des maîtres-ramoneurs revêt d'une importance toute particulière, appréciée de ses membres. Cette diversification n'est pas sans poser problème à certains corps de métier qui refusent qu'on empiète sur leurs plates-bandes. C'est le cas notamment des fabricants de chaudières et de brûleurs et des gaziers. «Nous avons dû prouver la nécessité de nettoyer les chaudières à gaz à la commission technique des gaziers. Celle-ci a finalement reconnu la qualité de notre formation et s'est aper-



Les nouveaux modes de chauffage requièrent des connaissances techniques spécifiques, d'où l'importance de la formation continue.

PHOTO MARTINE DUTRUIT

L'HISTOIRE DES PETITS RAMONEURS

Au 19^e siècle, l'émigration saisonnière des jeunes enfants des régions montagneuses de la Savoie et du Val d'Aoste est une solution privilégiée des familles pauvres et nombreuses. Elles confient leurs jeunes enfants à un maître-ramoneur pendant les mois d'hiver, lorsque la rudesse du climat empêche toute activité agricole. Les petits ramoneurs sont appréciés pour leur petite taille et leur caractère montagnard qui leur permet de grimper

facilement à l'intérieur des cheminées pour y racler les parois. Leurs conditions de travail sont très pénibles et leur statut n'est pas encore suffisamment protégé, faisant d'eux une main d'œuvre facile et docile. Nombre d'entre eux souffrent de maladies respiratoires ou d'allergies. L'apparence joyeuse et débrouillarde des petits ramoneurs chantant sur les toits les a rendus populaires et les a élevés au rang de porte-bonheur.

BON À SAVOIR

BROCHURE

Infos utiles

Les bases juridiques de l’assurance-chômage sont définies dans la loi sur l’assurance-chômage (LACI), l’ordonnance sur l’assurance-chômage (OACI), l’ordonnance sur l’assurance-accidents et l’ordonnance sur la prévoyance professionnelle obligatoire des chômeurs. La brochure «Etre au chômage», éditée par le Secrétariat d’Etat à l’économie (SECO), récapitule toutes les informations essentielles en la matière.

LIEN

www.espace-emploi.ch/dateien/Broschuere/b_arbeitslos_fr.pdf

ÉTUDE

A l’aide sociale et sans emploi

Près de la moitié des bénéficiaires de l’aide sociale en Suisse est âgée de moins de 25 ans. Chez les jeunes adultes, une formation insuffisante, le chômage et des antécédents familiaux défavorables sont souvent la cause de cette misère. C’est ce que révèle la récente étude intitulée «Les jeunes adultes et l’aide sociale» réalisée par la haute école spécialisée bernoise. En 2006, près de 32000 jeunes adultes âgés entre 18 et 25 ans ont bénéficié de l’aide sociale, soit une proportion de 4,5 % dans cette tranche d’âge. Le taux de bénéficiaires de l’aide sociale au sein de l’ensemble de la population active suisse s’élève à 3,3 %. Avec 7,2 %, le taux des jeunes ressortissants étrangers est nettement plus élevé que celui des jeunes Suisses (3,7 %). Au moment du relevé, seulement une personne sur cinq avait des enfants et une sur six vivait chez ses parents, également bénéficiaires de l’aide sociale. Le reste vivait en couple, mais sans enfant, dans des foyers ou d’autres types d’habitation. Plus de la moitié des jeunes ayant recours à l’aide sociale n’avait pas terminé leur formation. 28 % n’avait ni formation ni travail. Les personnes sans formation professionnelle (14 %) n’étaient pas à la recherche d’un emploi pour diverses raisons. Finalement, les personnes sans formation dépendaient depuis plus longtemps de l’aide sociale que les personnes ayant une formation.

RECRUTEMENT

Annonces sur le web

La signification d’Internet dans le recrutement du personnel ne cesse de prendre de l’ampleur. Actuellement, 61 % des nouvelles personnes engagées ont pu l’être grâce à des petites annonces publiées sur Internet, que ce soit par le biais de sites web d’entreprises ou de sites d’offres d’emploi. La proportion des offres d’emplois dans les journaux continuent en revanche à régresser et ne représente plus qu’environ un cinquième d’entre elles. Au moins 12 % des personnes embauchées sont passées par une inscription auprès des ORP. Les autres canaux de recrutement, tels que les conseillers en recrutement, les chasseurs de tête, les agences de travail temporaire ou les réseaux personnels, représentent environ 6 % des nouvelles personnes engagées.

DU JAMAIS VU

Gagner au loto et créer des emplois

Un Français a récemment entrepris une mesure quelque peu inhabituelle «pour favoriser l’emploi». Le chauffeur poids-lourd normand de 50 ans a gagné 10 millions d’euro avec lesquels il a racheté la PME de son ancien employeur, faisant de son ex-patron son employé. Des problèmes financiers importants menaçaient la survie de l’entreprise de transport. «J’avais les moyens d’investir et pouvais ainsi éviter que 14 personnes ne se retrouvent au chômage», a expliqué le nouveau chef. Malgré son nouveau rôle, c’est très volontiers que le millionnaire prend de temps en temps place derrière le volant. D’après la société française des jeux, ce genre de cas est particulier : nombreux sont les gagnants qui investissent dans des entreprises ou des restaurants, mais personne n’a jusqu’ici racheté l’entreprise de son employeur.

SERVICE INNOVANT – Le canton de Bâle-Campagne peut compter sur le service de l’ORPplus, chargé d’encadrer individuellement les entreprises en quête de personnel.

Un partenaire convaincant

Ermando Imondi, chef de l’Office régional de placement de Liestal, est fier de son service spécial : «L’ORPplus (RAVplus en allemand, n.d.l.r.) dépend de l’Office cantonal de l’industrie, des arts et métiers et du travail. Il s’agit d’un service à la clientèle de l’ORP, composé d’une équipe de collaborateurs compétents et engagés. Partenaire indépendant dans les questions de recrutement, l’ORPplus apporte son aide aux entreprises grâce à des instruments efficaces.»

Un service innovateur

Le principe est simple : l’ORPplus fait passer un test d’aptitude aux candidats avant de les présenter aux entreprises. Cela permet d’éviter qu’une pile de dossiers de candidats inappropriés s’amasse sur le bureau du responsable des ressources humaines. Afin de remédier aux éventuelles lacunes du demandeur d’emploi, celui-ci suivra, à chaque fois que cela est possible, des cours ou une formation ciblée avant un entretien d’embauche. Ce service permet aux deux parties de «se tester» mutuellement dans un contexte professionnel durant deux semaines. Une période qui permet de vérifier les aptitudes du collaborateur potentiel et qui s’avère très utile pour garantir d’emblée une bonne collaboration.

Mesures «d’accompagnement»

D’autres mesures intéressantes viennent soutenir l’activité de l’ORPplus. L’allocation d’initiation au travail permet par exemple de contrebalancer le temps supplémentaire investi pour l’intégration spécifique du de-

mandeur d’emploi au sein de l’entreprise. L’assurance-chômage assume une part considérable des charges salariales pendant une période de six mois au maximum et donne la chance aux jeunes ayant terminé leur apprentissage ainsi qu’aux personnes ayant peu d’expérience professionnelle ou peu de connaissances du métier d’être intégrés activement sur le marché du travail.

Les employeurs ont également la possibilité d’accorder aux demandeurs d’emploi une période plus longue pour s’adapter aux nouvelles tâches quotidiennes. Un stage est bénéfique autant pour le demandeur d’emploi qui accroît son expérience professionnelle, se forme par la pratique et se donne une idée concrète de la branche, que pour les entreprises qui profitent d’une personne motivée au sein de l’équipe tout en maîtrisant leurs charges salariales. Si les rapports de travail ne devaient pas être prolongés, cela n’implique aucun coût supplémentaire et ne sera lié à aucune autre obligation. Au contraire, si les compétences du nouveau membre de l’équipe satisfont les exigences de l’employeur, le stage pourra alors déboucher sur un contrat fixe.

Démarche et avantages

Le caractère régional de l’ORPplus favorise la discussion et permet d’allier compétences sociales et pensée économique. Des personnes motivées au sein de l’équipe, dont l’environnement est stable et dont la performance est par conséquent durable, s’adaptent vite aux nouvelles structures. Elles font en outre preuve



«L’ORPplus apporte son aide aux entreprises grâce à des instruments efficaces», explique Ermando Imondi.



L’expérience a très bien fonctionné pour la société Lackerli Huus de Münchenstein. Les responsables des ressources humaines Astrid Gretler (à dr.) et Yvonne Ambühl aux côtés du collaborateur de l’ORPplus de Bâle-Campagne, Bruno Holzer.

EXEMPLE TIRÉ DE LA PRATIQUE

La lettre d’Astrid Gretler, responsable des ressources humaines de la société Lackerli Huus SA à Münchenstein, montre que le service offert par l’ORPplus est très apprécié des employeurs. «Lors de la visite de M. Bruno Holzer de l’ORPplus de Bâle-Campagne début septembre 2010, nous avons discuté des postes à repourvoir au sein de notre entreprise. M. Holzer a considéré chacun des profils d’exigences et pouvait nous proposer le jour d’après déjà les deux premières candidates. Durant les jours qui suivirent, nous

avons reçu une autre sélection de huit personnes qui correspondaient à nos attentes. Parmi celles-ci, nous pouvions engager six personnes rapidement, ce qui nous a amplement simplifié la procédure de recrutement. Nous avons été agréablement surpris par l’efficacité du service de l’ORPplus et vous remercions pour la procédure non bureaucratique et très informative. C’est très volontiers que nous ferons à nouveau appel à vos services en cas de besoin et nous réjouissons d’ores et déjà d’une prochaine collaboration.»

d’une grande fiabilité. «Nos collaborateurs de l’ORPplus connaissent souvent très bien le milieu. Si ce n’est pas le cas, leur solide expérience leur permet d’évaluer rapidement le profil des demandeurs d’emploi», explique Ermando Imondi.

Les dossiers des clients sélectionnés sont triés par branches, professions ou spécificités, de manière à ce que les conseillers de l’ORPplus puissent agir efficacement et avec professionnalisme dans chaque domaine. De par son expérience quotidienne, l’ORPplus connaît les exigences et les désirs des entreprises. Le choix des candidats repose donc sur les besoins des deux parties.

Exploiter d’autres réseaux

«Proximité et familiarité de l’environnement permettent à l’ORPplus d’agir de manière rapide, efficace et ciblée. Les contacts établis année

après année avec les entreprises, les autorités et les institutions ainsi que l’entretien de ce réseau constituent un net avantage lorsqu’il s’agit d’occuper des places vacantes», estime Ermando Imondi. L’ORPplus étend ses prestations à tous les ORP et à de l’Office de l’industrie, des arts et métiers et du travail de Bâle-Campagne, ce qui lui permet de bénéficier de tous les avantages d’un large réseau au-delà des frontières cantonales. «L’ORPplus est, somme toute, le partenaire idéal pour les demandeurs d’emploi et les entreprises», se réjouit Ermando Imondi.

Contact

KIGA Baselland
à l’att. de Ermando Imondi
directeur RAV/RAVplus
Ermando Imondi
Bahnhofstrasse 30, 4242 Laufen
Tél. 061 765 91 11
rav@bl.ch, www.kiga.bl.ch

DONNÉES ACTUELLES – La situation conjoncturelle favorable se ressent aussi dans les statistiques : l’année dernière, le taux de chômage est resté plus ou moins constant.

L’évolution positive se maintient

Le nombre de chômeurs a l’habitude d’augmenter fortement au mois de janvier, si bien que les experts prévoient déjà une hausse du taux de chômage. Or, contrairement à ces prévisions, le taux est resté stable à 3,8 % en janvier 2011. Durant ce mois-ci, les offices régionaux de placement (ORP) n’ont enregistré que 148 nouvelles inscriptions. A la fin du mois, ils étaient 148 784 au total à recourir aux services des ORP, soit quelque 27 000 de moins que le mois précédent. «C’est une évolution très réjouissante pour un mois de janvier», remarque Serge Gaillard, chef de la Direction du travail au Secrétariat d’Etat à l’économie (SECO). Pas étonnant : en valeurs corrigées des variations saisonnières, le taux de chômage serait même inférieur de 2,5 % par rapport au mois de décembre.

Mieux encore : à la fin janvier 2010, le taux s’élevait à 4,5 %. Quelque 27 000 personnes supplémentaires étaient au chômage à cette période, soit un recul de 15,4 %. Serge Gaillard observe une tendance positive liée à l’emploi «qui ne cesse d’augmenter». La situation est particulièrement réjouissante pour les jeunes. A la fin janvier, 22 450 jeunes âgés entre 15 et 24 entre 15 et 24 ans étaient étaient sans emploi, soit –25,1 % par rapport à janvier 2010. Autre signe positif : l’augmentation du nombre de places vacantes, qui est passé à 17 927 (+ 2414). Selon Serge Gaillard, le taux de chômage devrait continuer à reculer, suivant le cours de la reprise conjoncturelle. Une tendance qui devrait se poursuivre toute l’année. Le SECO maintient ses prévisions : le taux de chômage devrait baisser et se stabiliser à 3,4 %. Gst

AIDES POUR LES EMPLOYEURS

Les services ORP répertoriés ci-dessous ne sont pas uniquement gratuits pour les chercheurs d’emploi, mais aussi pour les employeurs :

- placement des personnes en recherche d’emploi
- présélection rapide et professionnelle de candidat(e)s appropriés
- conseils dans les questions liées au marché du travail
- procédure simple pour l’enregistrement de postes vacants
- prise en considération des emplois dans l’ensemble de la base de donnée des ORP en Suisse et sur demande, sur le télétexte,

les bornes self-service SSI et/ou internet (www.espace-emploi.ch)
■ collaboration avec des agences de placement privées

Les adresses des ORP sont disponibles :
■ sur Internet www.espace-emploi.ch
■ sur le télétexte, TSR 2, à partir de la page 430
■ par le biais de la coordination ORP du Secrétariat d’Etat à l’économie, Marché du travail et assurance-chômage, Effingerstr. 31, 3003 Berne, tél. 031 325 32 64.

L'INVITÉ DU MOIS

Une pénurie menaçante

Certaines régions ont connu de fortes hausses du prix des logements mis en vente (PPE ou villas) ces dernières années, en particulier sur l'arc lémanique, à Zurich et dans les stations alpines les plus prisées. Cette situation peut comporter des risques pour le marché immobilier. Mais de nombreux éléments laissent penser qu'il n'y a pas de risque d'explosion d'une bulle immobilière dans notre pays. En revanche, la pénurie de logements, qui contribue à la hausse des prix, a des conséquences de plus en plus inquiétantes. Elle devrait conduire – enfin ! – les autorités politiques à revoir les conditions trop restrictives qui encadrent la mise à disposition de nouveaux logements.

Aujourd'hui, l'explosion d'une bulle immobilière n'est pas une réelle menace pour la Suisse. Il y a plusieurs raisons à cela. 1. Le mouvement de hausse des prix s'est affaibli en 2010 et cette tendance devrait se maintenir en 2011 selon les instituts bancaires. 2. La hausse est très variable selon les régions. Elle est essentiellement due à la demande dans les régions à forte croissance économique et démogra-



Olivier Feller, directeur de la Chambre vaudoise immobilière, secrétaire général de la Fédération romande immobilière et député PLR au Grand conseil vaudois, s'inquiète de la pénurie de logement.

phique. 3. Les taux d'intérêt hypothécaire sont historiquement bas et de très nombreuses hypothèques ont été conclues à des taux fixes. Même si le taux hypothécaire prenait subitement l'ascenseur, cette hausse ne provoquerait pas un choc brutal capable de provoquer une explosion.

En revanche, la pénurie de logements est de plus en plus inquiétante dans les régions à fort développement.

Non seulement cette pénurie contribue à la hausse des prix, mais elle a d'autres conséquences négatives. Ne trouvant pas de logements près de leur emploi, sinon à des prix que leur revenu ne permet pas d'assumer, les Suisses sont de plus en plus nombreux à chercher domicile loin de leur travail. Même si les distances et le temps consacré à ces déplacements restent en moyenne largement inférieurs à ce que l'on connaît dans les grandes métropoles étrangères, l'augmentation massive des pendulaires est en train de saturer nos infrastructures de transport. Aux heures de pointe, il devient difficile de prétendre que le rail et la route répondent encore à la qualité de vie vantée dans nos dépliants de promotion économique ou touristique.

Même les médias étrangers commencent à en parler. Dans son numéro du 17 février dernier, l'hebdomadaire français *Le Point* a consacré une enquête à l'exode frontalier de la population genevoise à la recherche d'un toit. Le problème est là : on ne construit pas assez de logements dans les régions à forte densité d'emplois. Pourquoi ? Parce que le système est bloqué par trop de règles et de procédures, un véritable labyrinthe qui fait augmenter les coûts et finit par décourager les promoteurs. Partout, les projets provoquent une pluie de recours qui sont trop lentement traités. Dans les cantons de Vaud et de Genève, on ne veut pas supprimer certaines lois sous prétexte de protéger les locataires, alors que ces dispositions freinent la mise à disposition de nouveaux logements. C'est le cas, notamment, de la loi concernant la démolition, la transformation et la rénovation d'immeubles (LDTR).

Mais surtout les règlements d'urbanisme sont obsolètes. Alors que le terrain manque et manquera toujours plus, alors que la protection de la nature et de l'environnement devrait nous conduire à densifier considérablement les zones constructibles, on continue de gaspiller d'immenses surfaces pour des immeubles de logements et des bâtiments commerciaux ou de service de quelques étages seulement. C'est un non-sens total. Certes, il y a bien quelques tours qui se construisent ici et là. Mais ce sont des objets de prestige, souvent uniques, qui ne relèvent pas de l'aménagement du territoire. Ce qu'il faut, c'est pouvoir surélever les immeubles dans les villes et construire en hauteur en dehors des centres historiques. C'est le moment d'en prendre conscience et de prendre des mesures avant que notre impéritie paralyse nos transports et transforme notre pays en « machin » complètement mité.

Les opinions exprimées dans cette rubrique n'engagent que l'auteur.

TROIS QUESTIONS À ...



ANDRÉ BUACHE, président de la Fédération romande des maîtres plâtriers-peintres.

Un accord tourné vers l'avenir

Maître peintre indépendant depuis 1985, André Buache dirige la société A. Buache & Fils Sàrl à Corcelles-près-Payerne. Membre du Comité de la Fédération romande des maîtres plâtriers-peintres FRMPP depuis 1999, André Buache a été élu à la présidence en septembre dernier.

Que représente pour vous cette nouvelle fonction et quels sont vos objectifs ?

■ Après vingt-cinq ans de vie associative, je suis heureux de parvenir au sommet d'une association faîtière qui me tient à cœur. C'est dans un esprit d'entrepreneur que je m'installe au sein de cette fonction, avec pour objectif : maintenir les acquis et les développer de manière stratégique et constructive. Cette fonction est importante tant en Romandie que sur le plan national. Le renforcement de notre collaboration avec nos alter ego alémaniques – notamment l'Association suisse des entreprises de plâtrerie-peinture ASEPP – est indispensable. Ce partenariat apporte une dimension nationale à nos fédérations et leur donne plus de poids sur le plan politique. Durant mon mandat, je tiens à maintenir ce qui a été mis en place par mon prédécesseur Jacques-Roland Coudray. Je souhaite également développer la FRMPP sur sa base actuelle et mener à terme les chantiers en cours. Dans le cadre de la formation professionnelle, je tiens fermement à finaliser la reconnaissance de la double-profession de constructeur-applicateur (aujourd'hui plâtrier-peintre). Je désire aussi poursuivre et renforcer les relations avec nos fournisseurs. Des discussions sont actuellement en cours pour créer un sponsoring groupé dans la peinture visant à alimenter le fonds professionnel romand.

En quoi consiste la nouvelle CCT signée récemment par la branche du second œuvre ? Les patrons peuvent-ils être satisfaits ?

■ La nouvelle convention collective de travail signée récemment est le fruit de longues discussions entre les partenaires sociaux. Les séances ont été certes animées et parfois pénibles, mais le résultat en vaut la peine. L'accord qui a été trouvé est positif et tourné vers l'avenir. Les concessions adoptées de part et d'autres assurent une stabilité sociale propice au développement des entreprises. Entrée en vigueur en janvier, la nouvelle CCT inclut une augmentation des salaires réels ainsi que de l'indemnité pour le repas de midi pris hors du domicile. Elle prévoit aussi un jour de congé supplémentaire en cas de naissance. Les cotisations et les rentes en cas de retraite anticipée ont également été adaptées. La délégation patronale n'est en revanche pas entrée en matière sur une participation de l'entreprise à l'assurance-maladie ni sur les salaires minimaux. Ceux-ci progresseront toutefois par étapes pour parvenir à un salaire interprofessionnel romand au 1^{er} janvier 2012. Elle a également refusé d'instaurer une assurance-maladie de 100% durant 16 semaines pour les employés du second-œuvre.

Pensez-vous que le système de caution soit un moyen efficace pour se prémunir contre le dumping salarial lié à la présence d'entreprises étrangères en Suisse ?

■ Oui, nous pensons que ce système est un bon moyen de protéger les entreprises qui sont en règle et de lutter contre les entreprises dissidentes. C'est pourquoi nous avons jugé bon de la placer en annexe de notre CCT, comme c'est le cas en Suisse alémanique. Toutefois, le système d'application n'est pas encore défini. Il y a encore un important travail d'organisation à réaliser de ce point de vue-là.

LE GRAPHIQUE DU MOIS

4 millions de logements

Fin 2009, la Suisse comptait 1 623 000 bâtiments à usage d'habitation, soit 11% de plus que lors du recensement de la population 2000. Représentant trois bâtiments sur cinq (58%), la maison individuelle reste la catégorie de bâtiment la plus répandue, que ce soit en régions rurales (59%) ou en régions urbaines (57%). Notons toutefois que la majorité des logements (56%) consistent en des appartements situés dans des maisons locatives.

Parmi les 4 008 400 logements recensés, un sur quatre est un logement 3 pièces (26%) ou 4 pièces (27%). Les logements construits après 1970 tendent à devenir plus

grands. La part des logements de 3 pièces diminue continuellement au profit des logements de 5 pièces. Entre 2001 et 2009, la grande majorité des logements (61%) qui ont été construits étaient des 4 ou des 5 pièces.

La statistique des bâtiments et des logements pour l'année 2009 a été réalisée pour la première fois sur la base d'un registre. Lors du dernier recensement de la population de 2000, tous les propriétaires et les gérances immobilières avaient dû fournir des renseignements sur leurs bâtiments et leurs logements en remplissant des questionnaires. L'Office fédéral de la statistique (OFS) est aujourd'hui en mesure d'établir les données du parc immobilier de la Suisse en puisant directement dans

le Registre fédéral des bâtiments et des logements (RegBL). L'usam a exigé ce changement depuis long-

temps déjà, ceci afin d'éviter au propriétaire immobilier des collectes de données inutiles.

